



Rapport portant sur la deuxième collecte de données réalisée en Belgique dans le cadre du projet BRIDGE

Mars 2020

Le projet BRIDGE est coordonné par Terre des Hommes Hongrie. En Belgique, le projet est mis en œuvre par Défense des Enfants International Belgique, en partenariat avec Fedasil et la Croix-Rouge de Belgique.



Ce rapport a été rédigé par DEI-Belgique, chargé de la mise en œuvre du projet BRIDGE en Belgique

Table des matières

A. Introduction.....	4
B. Résultats émergents de la collecte de données menée auprès des enfants migrants	6
I. Le questionnaire.....	6
II. Informations générales sur le profil du répondant	7
i. Genre des répondants.....	7
ii. Age des répondants.....	7
III. Vulnérabilités en lien avec la VBG	8
i. Etes-vous avec au moins un membre de votre famille/avez-vous été séparés ?	8
ii. Avez-vous trouvé des amis de votre âge ou plus âgés dans le centre ?	8
iii. Que faites-vous habituellement, avec vos amis ?	9
iv. Allez-vous à l'école ?	9
v. Avez-vous des besoins spécifiques, que vous souhaiteriez m'indiquer ?	9
IV. Attitudes vis-à-vis de la violence basée sur le genre.....	10
i. Situation 1	10
ii. Situation 2	11
iii. Situation 3	12
iv. Situation 4	12
v. Situation 5	13
vi. Situation 6	14
vii. Situation 7.....	15
V. Attitudes quant aux voies de recours face aux VBG	16
i. Si vous subissiez de la violence, à qui et où demanderiez-vous de l'aide ?	16
VI. Comment vous-sentez vous, en général ?	18
VII. Conclusions.....	18
i. Synthèse des résultats.....	18
C. Résultats émergents de la collecte de données auprès des professionnels	19
I. Informations générales sur le profil des répondants	19
i. Genre des répondants.....	19
ii. Fonctions	19
iii. Niveaux d'éducation.....	19
iv. Formations	20
II. Violence basée sur le genre.....	20

i.	Estimez-vous disposer de suffisamment de connaissances sur la VBG pour assurer votre fonction ?.....	20
ii.	Perception de la VBG.....	21
III.	Informations générales sur l’environnement professionnel des répondants.....	21
i.	Concernant les travailleurs.....	21
ii.	Concernant les structures	22
iii.	Concernant les enfants bénéficiaires	23
IV.	Procédures d’identification des victimes de VBG	24
V.	Orientation des victimes de VBG.....	26
VI.	Suivi des victimes de VBG.....	28
VII.	Principes directeurs de l’accompagnement des enfants victimes de VBG	29
i.	Savez-vous comment mettre en œuvre les principes directeurs de l’accompagnement des enfants victimes de VBG ?.....	29
D.	Conclusions.....	29
I.	Résumé des résultats	29
i.	Répondants	29
II.	Points à explorer.....	30

A. Introduction

L'objectif principal du projet BRIDGE est de renforcer la réponse à la violence basée sur le genre (VBG) que rencontrent les enfants et les jeunes migrants. Le projet souhaite, pour cela, s'appuyer sur des données fiables concernant la prévalence, la prise en charge et la conception des violences basées sur le genre, à la fois par les enfants migrants et par les professionnels qui les accompagnent.

Les enfants migrants sont particulièrement vulnérables à la violence basée sur le genre, que ce soit dans leur pays d'origine, sur le trajet migratoire et, aussi, dans le pays de destination, parfois en raison de l'attitude des autorités du pays d'accueil, des autorités de contrôle des frontières ou des autorités chargées de la protection et de l'asile. Plusieurs rapports, dont les recherches menées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne¹, ont montré que ces formes de violence constituent notamment un problème majeur pour les femmes et filles migrantes. Les filles sont donc doublement vulnérables à cet égard, de part leur âge et leur genre.

La violence basée sur le genre comprend le mariage précoce et forcé, la violence sexuelle, y compris le viol, la prostitution, la violence domestique, la violence physique et toutes les formes de mutilation génitale féminine ou autres pratiques traditionnelles préjudiciables.

Les recherches montrent également que les professionnels sont généralement trop peu formés à ces questions, tant en ce qui concerne l'identification des victimes que les soins à leur apporter. Ce projet vise donc à s'attaquer à ce problème majeur par le biais de quatre approches : en collectant des données, en sensibilisant les professionnels de la prise en charge, en renforçant leur capacité à répondre de manière adéquate aux besoins des victimes de VBG et en assurant la participation des enfants et des jeunes à la lutte contre ce phénomène.

Afin d'accroître la disponibilité de données précises sur l'ampleur de la violence basée sur le genre commise à l'encontre des enfants et jeunes migrants, le projet s'appuie sur une méthodologie de collecte de données éprouvée, fréquemment utilisée par Terre des Hommes (TDH). Un outil de collecte de données mobile (MDC) interactif a été développé pour faciliter le déploiement des questionnaires dans les pays oeuvrant au projet, dont la Belgique. L'outil MDC utilise la technologie pour recueillir des données par voie électronique, ce qui présente plusieurs avantages : une meilleure qualité des données permettant une interprétation plus précise ; une saisie plus rapide des données ; une disponibilité immédiate des résultats pour l'analyse ; une reproduction facile ; un bon rapport coût-efficacité ; et une disponibilité en plusieurs langues. Le personnel de DEI-Belgique a été formé pour utiliser au mieux cet outil.

La collecte et l'analyse des données est une dimension importante du projet car elle vise à fournir une base de référence pour sa mise en oeuvre, à soutenir la création du matériel de formation, à fournir davantage d'informations sur les réalités de terrain, les lacunes actuelles parmi les connaissances des professionnels et les niveaux de sensibilisation des enfants et des jeunes sur ce qu'est la VBG. Les résultats de ces collectes seront diffusés par les réseaux partenaires et sur [le ChildHub](#).

¹ Plus d'informations et de sources disponibles sur le site de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/migrant-and-refugee-women-and-girls>

Les données seront collectées et analysées à trois reprises au cours du projet : une fois entre septembre et novembre 2019, une deuxième fois entre décembre 2019 et février 2020, et la dernière fois entre avril et juin 2020. Un rapport présentera et analysera les résultats de chaque collecte de données et tirera des conclusions et des recommandations pour alimenter les autres activités du projet. Le dernier rapport consolidera toutes les données collectées et réalisera une analyse plus approfondie, en croisant plusieurs variables.

Le présent document est le deuxième rapport de ce type, faisant suite à la collecte de données réalisée entre décembre 2019 et février 2020.

Les enfants et les jeunes migrants (17) d'une part, et les professionnels (34) d'autre part, ont été interrogés et invités à remplir un questionnaire à choix multiples présenté sur un appareil mobile. Les professionnels le remplissent eux-mêmes, avec l'aide de l'équipe belge, tandis que les collecteurs de données remplissent le questionnaire pour les enfants et les jeunes migrants. Quatre femmes et un homme ont collecté des données auprès du public cible. Bien que le sexe du collecteur ait pu avoir une influence sur les réponses des enfants, toutes les précautions ont été prises pour mettre les enfants à l'aise et éviter d'affecter la façon dont ils répondent.

Dans certains cas (2 cas sur 17), il a été nécessaire de demander l'aide d'un interprète. Il s'agissait chaque fois d'un traducteur professionnel, expérimenté et formé.

Ce rapport met en évidence les tendances générales au niveau des connaissances conceptuelles sur la VBG dans ces deux groupes, la perception et les attitudes à l'égard de la violence en règle générale, et les principales pratiques en la matière.

Les résultats de l'analyse des données serviront à sensibiliser les professionnels travaillant dans les centres d'hébergement, à renforcer leurs capacités à répondre aux victimes de violences basées sur le genre, à garantir la participation des enfants et des jeunes migrants à la lutte contre ce phénomène et à orienter les questions qui seront analysées en profondeur lors des prochaines collectes de données.

B. Résultats émergents de la collecte de données menée auprès des enfants et jeunes migrants

I. Le questionnaire

Le questionnaire destiné aux enfants et jeunes migrants a été spécialement adapté à chaque catégorie d'âge (enfants de moins de 9 ans, enfants de 9 à 14 ans et jeunes de 15 à 24 ans). En outre, les normes éthiques de collecte de données auprès des enfants ont été scrupuleusement respectées. À cette fin, un protocole de consentement a été signé par chaque enfant ayant librement exprimé sa volonté de participer à cette enquête. Les enquêteurs ont veillé à bien indiquer la possibilité de mettre fin à leur participation à tout moment. De plus amples informations ont été fournies conformément aux directives éthiques de DEI Belgique appliquées dans le cadre des recherches auprès d'enfants.

La totalité des enfants interrogés a répondu à l'entièreté de ce questionnaire. Cela tend à montrer qu'ils se sont sentis à l'aise et dans une relation de confiance avec les personnes chargées de la collecte des données.

Il convient de noter que l'échantillon de personnes interrogées n'est pas représentatif de la composition de la population des enfants migrants en Belgique. De même, le faible nombre de personnes interrogées ne permet en aucun cas de tirer des conclusions générales, mais plutôt de révéler certaines tendances, de donner des indications, d'aider à orienter le projet et d'intégrer le point de vue des enfants (et des professionnels) dans la mise en œuvre du projet.

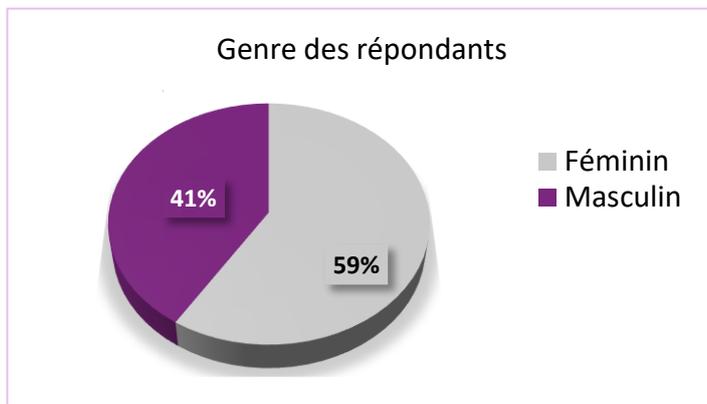
Dans le cadre de cette phase de collecte de données, la majorité des réponses (12 sur 17) ont été récoltées par le biais d'une méthode innovante. En effet, DEI Belgique souhaitait avoir recours à un biais différent pour la présente phase. C'est pourquoi, au lieu de se rendre dans les centres d'accueil tour à tour, en proposant aux enfants des entretiens individuels, au milieu de leurs activités quotidiennes et habituelles, DEI Belgique a souhaité organiser un événement regroupant des enfants de plusieurs centres d'accueil, pour une journée dite « intercentres ».

Cette journée a été ponctuée d'activités ludiques et pédagogiques, et a donc permis de changer la dynamique : au lieu de suggérer aux enfants de prendre du temps pour la recherche sans retour concret immédiat, les enfants ont bénéficié d'une journée gratuite d'activités diversifiées durant laquelle il leur a été proposé de consacrer quelques minutes à répondre à l'enquête du projet BRIDGE. Cela semblait intéressant, pour les chercheurs, de créer un autre environnement de réponse, et de tenter d'établir un autre type de lien avec les enfants.

Cette journée a également permis de nouer d'autres contacts avec les professionnels des centres, dont certains accompagnaient les enfants dans chaque activité et répondaient occasionnellement aux questionnaires Bridge, et de créer une dynamique fructueuse pour les prochaines activités du projet. Via les ateliers pédagogiques, un premier aperçu des questions de genre et des droits de l'enfant a également pu être proposé aux participants (au nombre de 60 environ). Dans l'ensemble, cet événement a été apprécié, à la fois des adultes et des jeunes. Il s'agit, pour DEI Belgique, d'une bonne pratique à conserver et, dans toute la mesure du possible et souhaitable, reproduire.

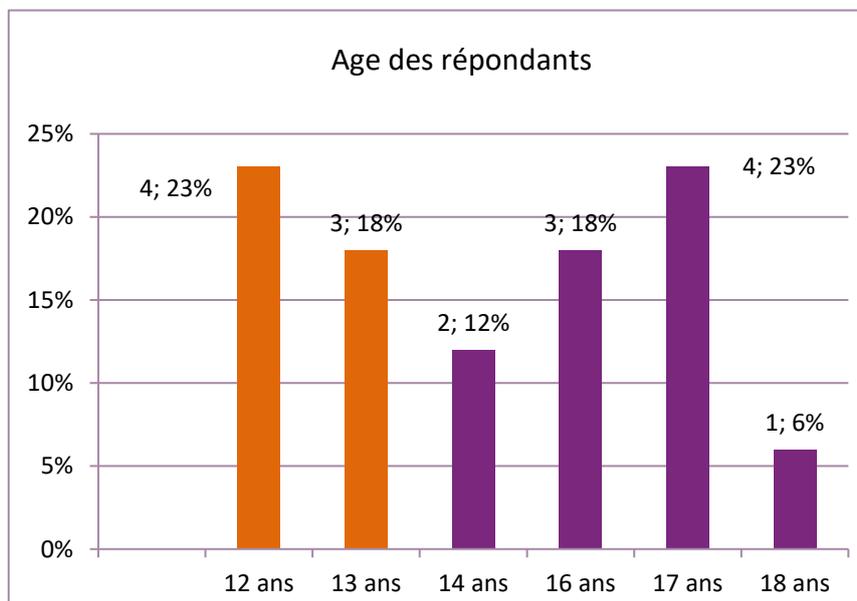
II. Informations générales sur le profil du répondant

i. Genre des répondants



Sur un total de 17 répondants au questionnaire, 10 sont des femmes et 7 des hommes. Le pourcentage est pratiquement équivalent, ce qui évitera peut-être un biais dans les réponses obtenues.

Bien que le questionnaire ait prévu l'option "autre" et/ou que cette question ne soit pas non plus obligatoire, tous les enfants ont répondu en choisissant l'une des deux principales options "garçon/fille".



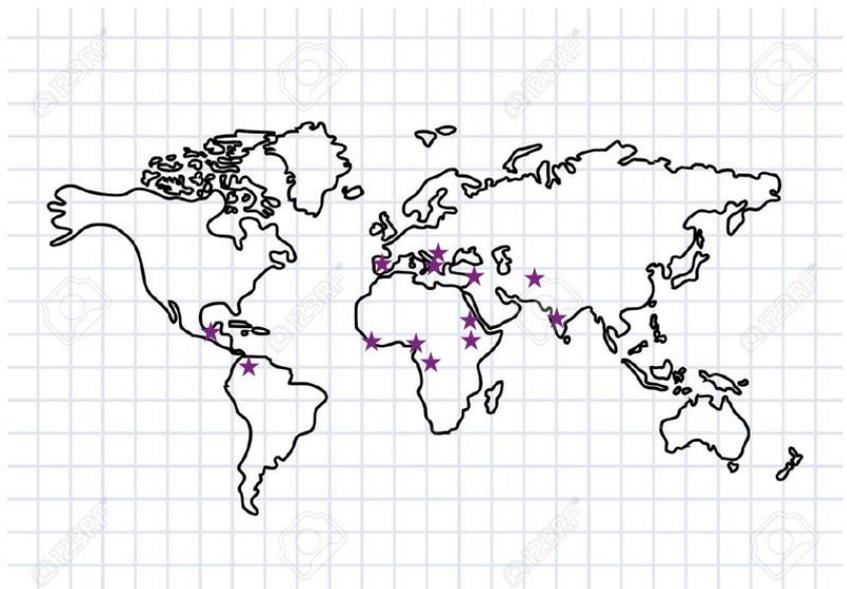
41% des enfants ont 12 ou 13 ans, tandis que 59% ont plus de 14 ans.

A noter que la grande majorité de ces enfants (16 sur 17) affirme être certaine des dates de naissance, ce qui n'est pas toujours le cas pour les enfants migrants.

Les questions ont été adaptées à l'âge des répondants.

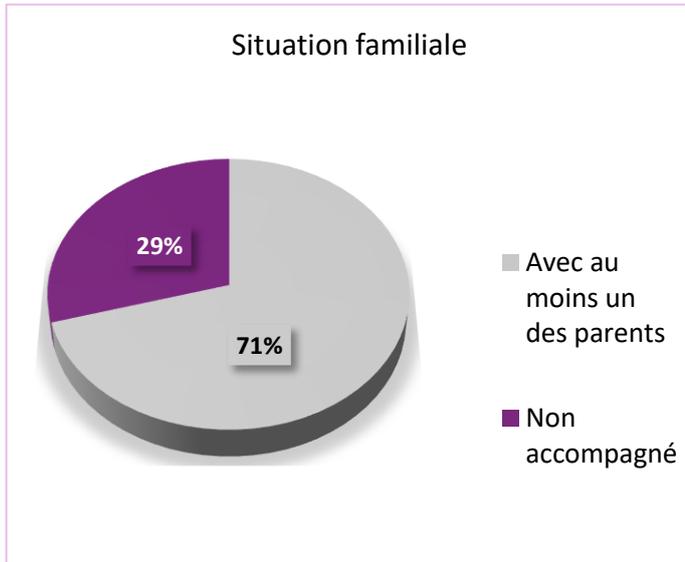
Les répondants sont originaire d'Amérique centrale et du Sud (Colombie et Salvador), d'Europe (Espagne, Serbie, Albanie), d'Afrique (Cameroun, Sierra Leone, Erythrée, Congo, Ethiopie) et d'Asie (Syrie, Afghanistan, Inde).

A noter, donc, que la diversité des origines est particulièrement marquante dans le panel interrogé.



III. Vulnérabilités en lien avec la VBG

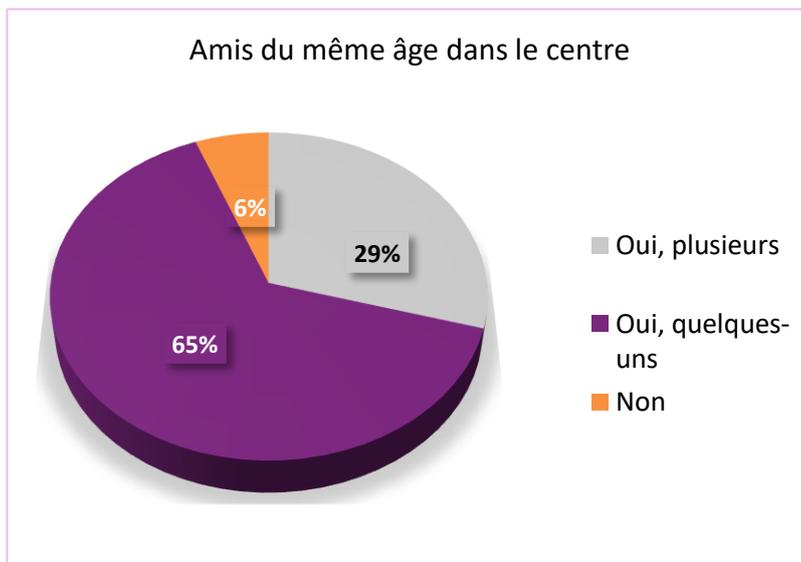
i. Etes-vous avec au moins un membre de votre famille/avez-vous été séparés durant le trajet migratoire ?



12 enfants sont accompagnés de leur père et/ou de leur mère, et seulement 5 des répondants ne sont pas accompagnés (MENA). A noter que 3 enfants à présent en famille avaient été séparés de leur famille durant le trajet migratoire.

En Belgique, les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants non accompagnés sont souvent considérées comme plus inclusives (tuteur, accompagnement spécialisé, etc.). Il en résulte qu'à certains égards, les enfants accompagnés par un membre de leur famille font l'objet de moins de soins et de services que les MENA.

ii. Avez-vous trouvé des amis de votre âge ou plus âgés dans le centre ?



La grande majorité des enfants interrogés a déclaré avoir rencontré au moins quelques amis du même âge dans le centre. Seule l'une des répondantes déclare n'en avoir rencontré aucun. Nous savons qu'avoir des amis à qui l'on peut demander de l'aide, à qui l'on peut se confier, est très important pour se sentir en sécurité. Ainsi, ne pas avoir d'amis de son âge peut accroître sa vulnérabilité.

Par ailleurs, la majorité des enfants dit passer du temps avec des amis plus âgés (ayant au moins 5 ans de plus), que ce soit quelques-uns (7) ou beaucoup (3). Là encore, il s'agit d'un élément qui peut accroître la vulnérabilité s'il apparaît qu'il y a un déséquilibre de pouvoir dû à la différence d'âge.

iii. Que faites-vous habituellement, avec vos amis ?

Quant à la façon dont ils occupent leur temps avec leurs amis, les réponses sont très variées. Si plusieurs jeunes citent des activités précises (cours d'intégration, aide ménagère, regarder la télévision, aller à l'école, faire du shopping, écouter de la musique, jouer au football, au cricket, aller à la piscine, jouer aux jeux vidéos, faire la cuisine, jouer à cache-cache...), beaucoup donnent une forte importance à la parole. Certains indiquent ainsi « demander des conseils sur le futur, les relations », « se consoler » et même, parfois, se bagarrer/se disputer.

Cela dépend bien sûr de l'âge (les plus jeunes citent des activités plus ludiques et les plus âgés citent plutôt des activités sportives), mais aussi de ce qui est proposé par le centre, voire de ce qui est accessible (un des centres est assez éloigné de toute ville, ce qui limite fortement l'éventail des activités proposées).

iv. Allez-vous à l'école ?

Sur les 17 enfants interrogés, 15 confirment qu'ils vont à l'école. Étant donné qu'ils ont tous moins de 18 ans et qu'ils sont donc soumis à la scolarité obligatoire en Belgique, il est logique qu'ils fréquentent presque tous l'école, qui est un élément clé de l'intégration. Les deux enfants ayant indiqué ne pas encore aller à l'école venaient juste d'arriver en Belgique, dans un tout nouveau centre, et leur inscription n'avait pas encore été finalisée. Néanmoins, le centre en question a indiqué sentir une certaine réticence chez leurs parents à l'idée de la scolarisation dans le système belge. A surveiller, donc.

v. Avez-vous des besoins spécifiques, que vous souhaiteriez m'indiquer ?

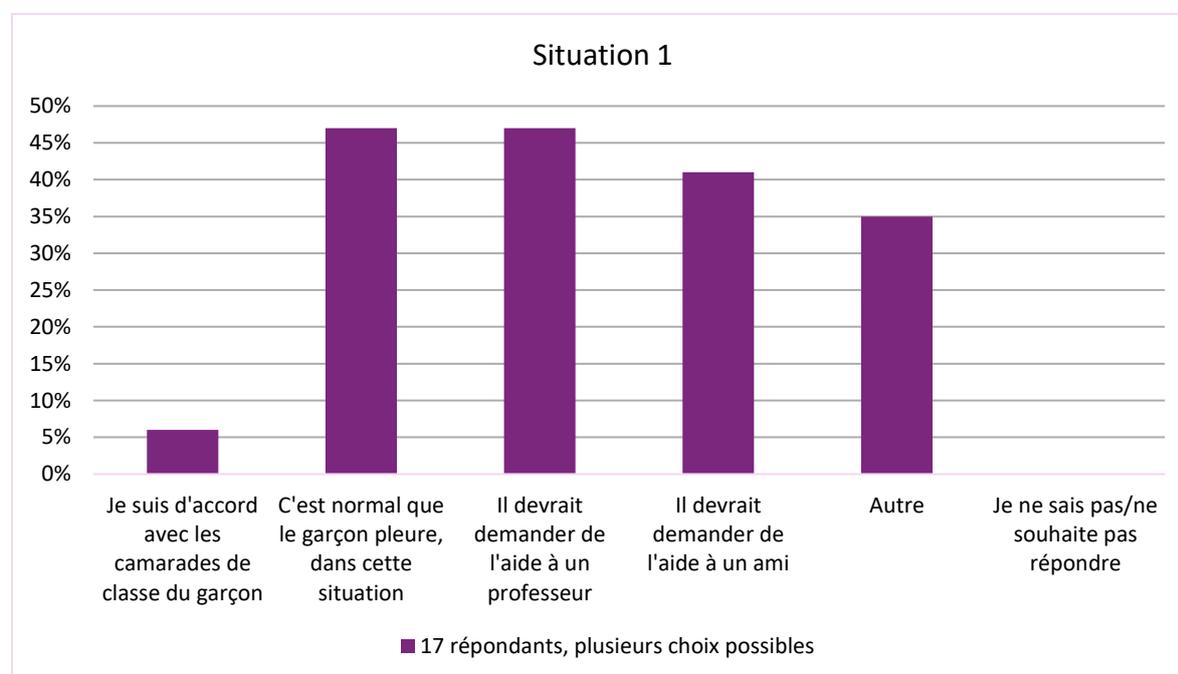
Chez seulement deux des enfants, un besoin spécifique a été exprimé ou détecté. Chez l'un d'entre eux, il s'agissait d'une réflexion générale indiquant que les études étaient (trop ?) coûteuses. Chez l'autre, le collecteur a noté qu'il y avait un réel problème quant à la compréhension de la langue. Il s'agissait d'un enfant dont la langue n'était parlée par aucun des accompagnants ni par un ou une interprète et dont la compréhension du français et de l'anglais était très limitée, ainsi qu'incorrectement perçue et prise en charge par les encadrants. En effet, elle a été décrite comme « comprenant et parlant l'anglais » alors qu'elle n'en avait vraiment que quelques vagues notions. Le questionnaire a, dans ce cas, dû être réalisé par le biais d'un traducteur automatique en ligne, ce qui implique donc une certaine marge d'erreur.

IV. Attitudes vis-à-vis de la violence basée sur le genre

Afin d'évaluer les attitudes à l'égard de la VBG, plusieurs exemples de situations concrètes sont proposés, sur lesquels les enfants sont libres d'exprimer leur point de vue. Il convient de noter que pour les questions autorisant plus d'une réponse, les résultats sont évalués en termes de fréquence et le pourcentage correspond aux fréquences observées sur les fréquences attendues (nombre de répondants) multipliées par 100.

i. Situation 1 : à l'école, un garçon pleure parce qu'il a reçu une mauvaise note. Ses camarade se moquent de lui en disant « Ce sont les filles qui pleurent ! »

Les résultats montrent que de nombreux enfants (16 sur 17) trouvent « normal » que le garçon pleure dans cette situation. Ce résultat, qui émane d'un groupe mixte contredit les stéréotypes qui suggèrent que la société empêche les garçons de pleurer.

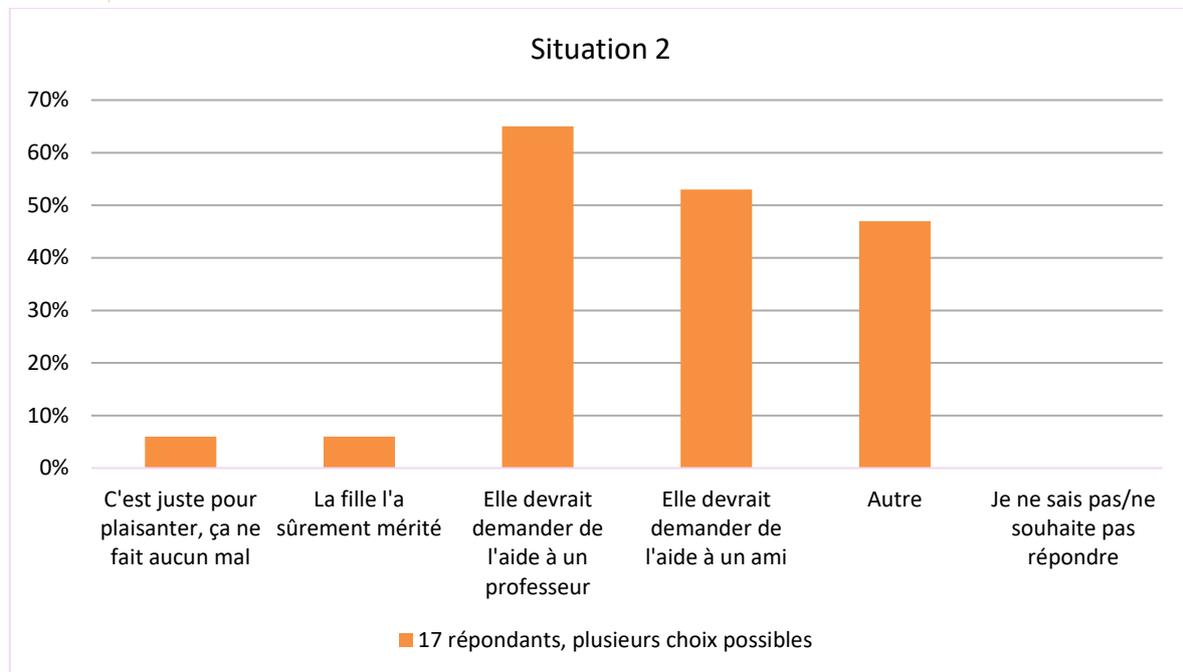


Si la majorité des répondants estime qu'il est normal que le garçon pleure dans cette situation, l'une des filles interrogées marque son accord avec les camarades qui se moquent. Un nombre assez important des jeunes (8) sont d'avis qu'il devrait demander le soutien de l'enseignant. Cela indique, à la fois la volonté de sortir de cette situation désagréable, mais également une possible marque de confiance envers le professeur. Les enfants suggèrent également de demander de l'aide à un ami (7). Les amis apparaissent ici à peine moins aptes à apporter un soutien.

D'autres stratégies ont été conseillées, et notamment demander de l'aide à quelqu'un avec qui l'enfant se sent à l'aise (ce qui est donc plus général qu'un professeur ou un ami), à ses parents, « je voudrais l'aider », ou bien « les personnes qui se moquent doivent changer de mentalité et viser plus haut, se mettre à la place de l'autre et comprendre sa peine, non pas se moquer de ses émotions ».

Une des répondantes a indiqué que la question lui était égale (« je m'en fous »).

ii. Situation 2 : à l'école ou au centre, des garçons se moquent d'une fille et l'insultent



Les résultats montrent une opinion en faveur du recours à l'aide d'un enseignant, qui apparaît comme un point d'ancrage et montre que les enseignants peuvent être perçus comme fiables et dignes de confiance. Le soutien des amis est ici aussi plebiscité.

Une des répondantes indiquent trouver qu'il s'agit là d'une plaisanterie sans conséquences, et une autre que la fille l'a sûrement mérité. Ces tendances, surtout venant de la part de fille, sont susceptibles d'indiquer une certaine intériorisation/normalisation des violences verbales basées sur le genre.

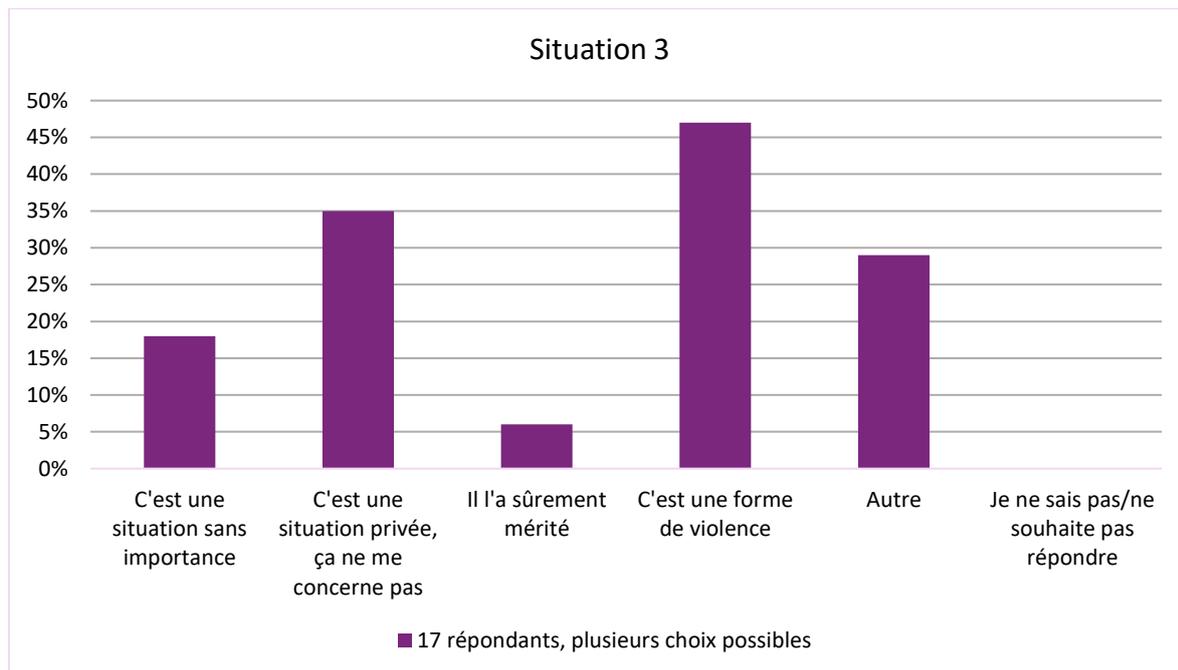
D'autres stratégies ont été suggérées par les enfants (8). Ils ont notamment suggéré qu'elle commence par essayer de se défendre elle-même, non violemment, ou qu'elle fasse appel à ses parents.

Quelques déclarations ont été faites, par exemple « Les femmes ne sont pas des objets. Il faut raisonner les personnes qui l'insultent, leur expliquer, c'est eux qui devraient avoir honte » et « en théorie, c'est une blague, mais c'est très lourd de faire des blagues de ce genre. Si ça arrive à mes sœurs, je leur dirai qu'elles savent bien que [l'insulte] n'est pas vraie ». Toutes ces mentions indiquent un fort désir de protection.

iii. Situation 3 : à la maison, votre tante crie très fort, parce que votre oncle a fait tomber une tasse

3 enfants considèrent que la situation est inoffensive. Cela pourrait probablement être l'expression du fait que les enfants n'interviennent habituellement pas dans les affaires des adultes. Les 6 approbations de l'option suivante « question d'ordre privé » tendent à confirmer cette hypothèse. 1 seul des enfants interrogés estime que la réaction de la tante est méritée, tandis que 8 d'entre eux considèrent qu'il s'agit d'une forme de violence

Parmi les alternatives proposées, certains indiquent qu'il s'agit « d'une forme de domination », que « les insultes et agressions, c'est pas cool » mais aussi que « la réaction est compréhensible mais jamais sous sa forme agressive. Il ne faut pas réagir aussi vite, mais plus tranquillement ».



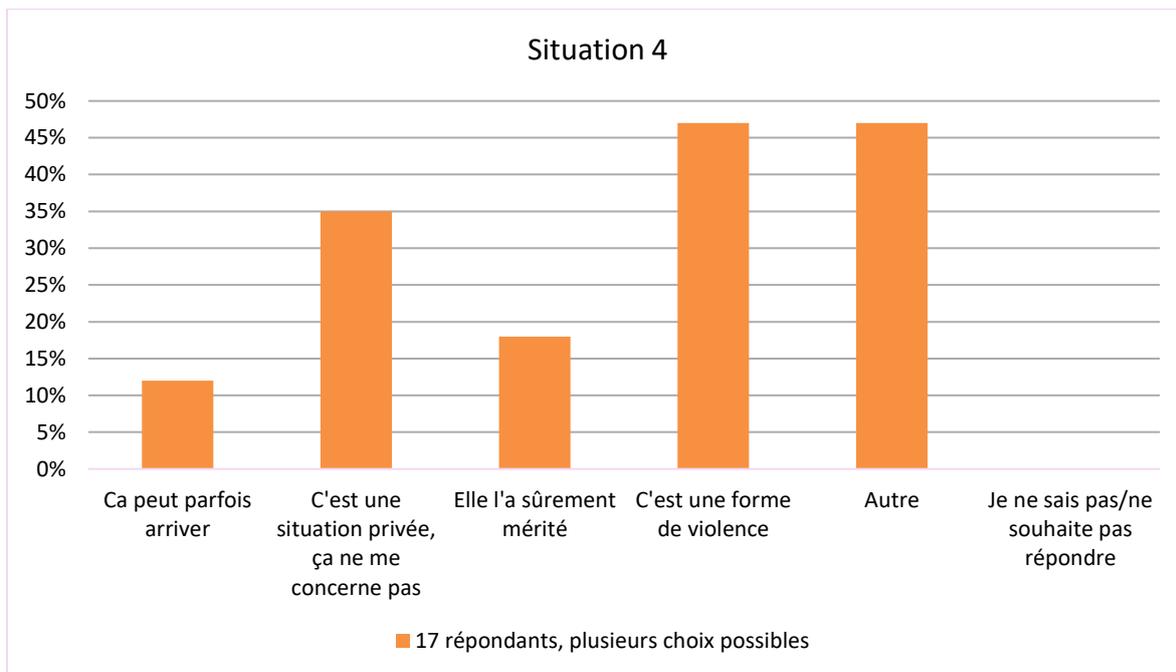
iv. Situation 4 : dans la rue, vous voyez un homme frapper sa femme

Deux enfants y voient une situation familière, qui « peut arriver », un peu comme une fatalité. 6 jeunes estiment qu'il s'agit d'une affaire privée, ce qu'on peut aussi comprendre comme une volonté de se protéger de ce type de situation. Si la 8 répondants s'accorde à dire qu'il s'agit d'une forme de violence, il est surprenant de constater que les autres ne partagent pas ce point de vue. 3 répondants estiment d'ailleurs qu'elle le mérite certainement (certains précisent qu'elle a sans doute mal agi).

L'un des répondants indique ne pas savoir ce qu'est la violence. Cela est sans doute dû à la barrière de la langue, la violence restant un terme complexe à expliquer, sans l'aide d'un interprète.

Dans les autres réponses, une jeune fille demande si la situation imaginée a lieu en Belgique, ou dans son pays, et indique que sa réaction varierait en fonction de cet élément. Une autre explique qu'elle l'a peut-être mérité, mais que tout dépend de ce qu'elle a fait. Dans une tout autre direction, un garçon explique « Ce n'est pas bien de toucher les femmes, pas même avec un pétale de fleur. Elle doit

chercher de l'aide auprès de policiers. Ce sont des machos qui font ça. Ce sont les hommes non civilisés parce que les femmes ont plus de droits qu'avant maintenant, ça a changé. Les hommes qui veulent juste dominer me font sentir mal parce qu'on voit la souffrance de certaines femmes qui ont peur de parler ». Le garçon fait aussi le rapprochement avec une série regardée, avec des scènes de violence conjugale l'ayant fortement choqué. De manière très intéressante concernant le lien à la question de genre, une enfant indique « il lui fait mal parce que c'est une femme, c'est à cause de la condition de la femme qu'il se permet de faire ça ». Enfin, l'un des garçons répondants suggère qu'elle demande à divorcer.



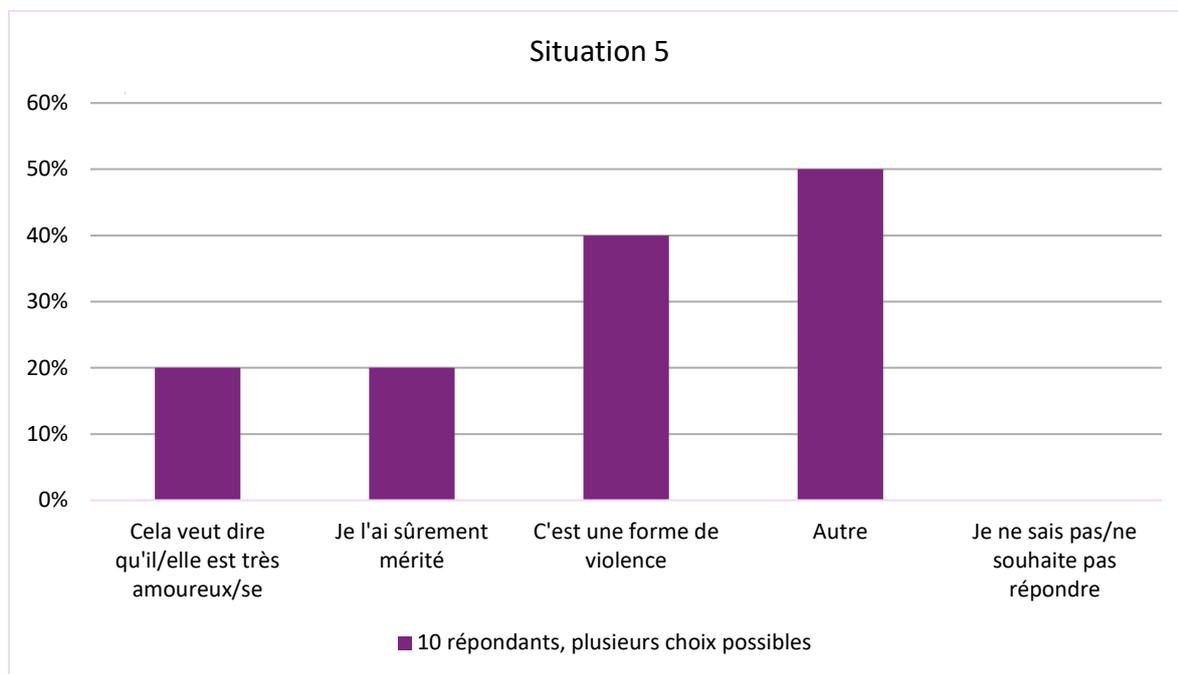
v. Situation 5 : imaginez que vous êtes en couple, et que votre partenaire, très jaloux/se, vous frappe

A partir de cette situation, il n'y a plus que 10 répondants ; les situations suivantes n'étant présentées qu'aux enfants âgés de 14 ans ou plus.

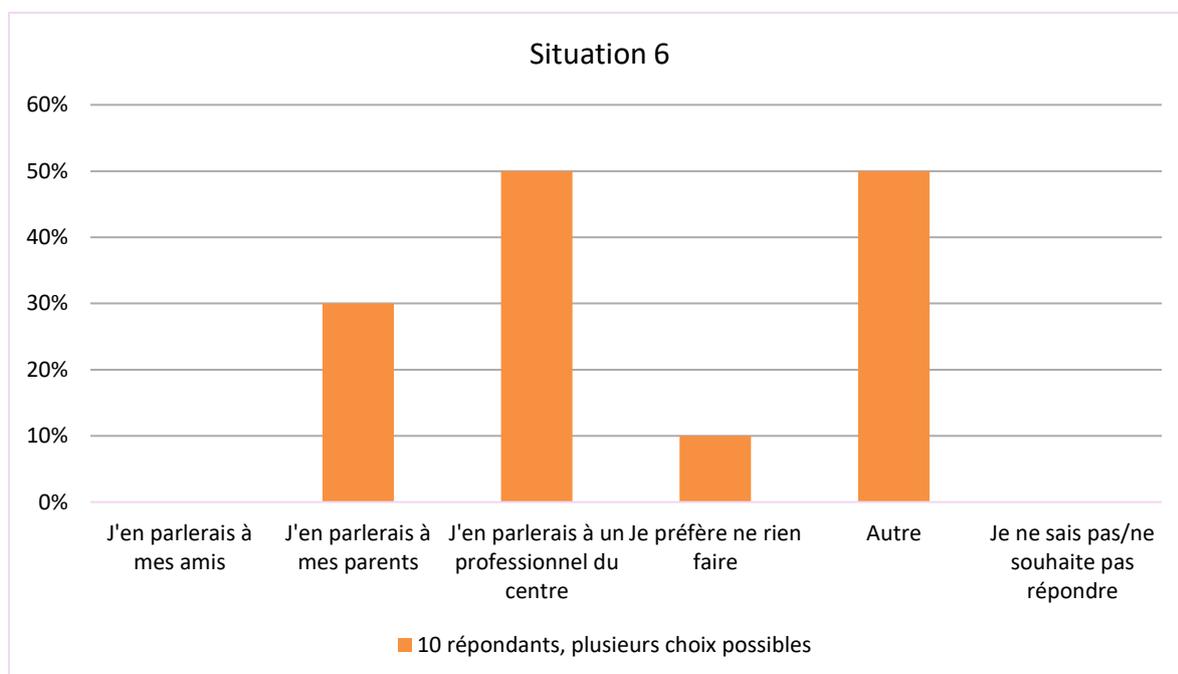
Moins de la moitié des enfants interrogés (4) considère qu'il s'agit d'une forme de violence. 2 enfants indiquent qu'ils peuvent être responsables de cette situation, ce qui semble montrer qu'ils trouvent parfois justifié de frapper quelqu'un et 2 vont jusqu'à considérer qu'il s'agit d'une manière de montrer de l'amour. Dans les autres réponses, on trouve plusieurs affirmations intéressantes :

- « Je porte plainte. C'est mieux de se séparer ».
- « C'est de la méchanceté parce qu'il n'est pas sûr de lui, il manque de confiance en soi »...
- « Elle est folle, tarée. Si c'est un homme c'est un peu différent. Je ne la laisse pas en rajouter, je préfère discuter tranquillement. ».
- « C'est parce qu'elle doute de moi et d'elle-même. Je n'aimerais pas avoir une copine comme ça. Ce n'est pas une preuve d'amour ».

L'une des affirmations est particulièrement interpellante. En effet, une jeune fille indique « j'ai déjà été dans cette situation, je ne pouvais parler à personne, j'avais peur. Parfois c'est juste de l'amour, mais pas au point de ne pas faire confiance. C'est un problème qu'il faut résoudre ».



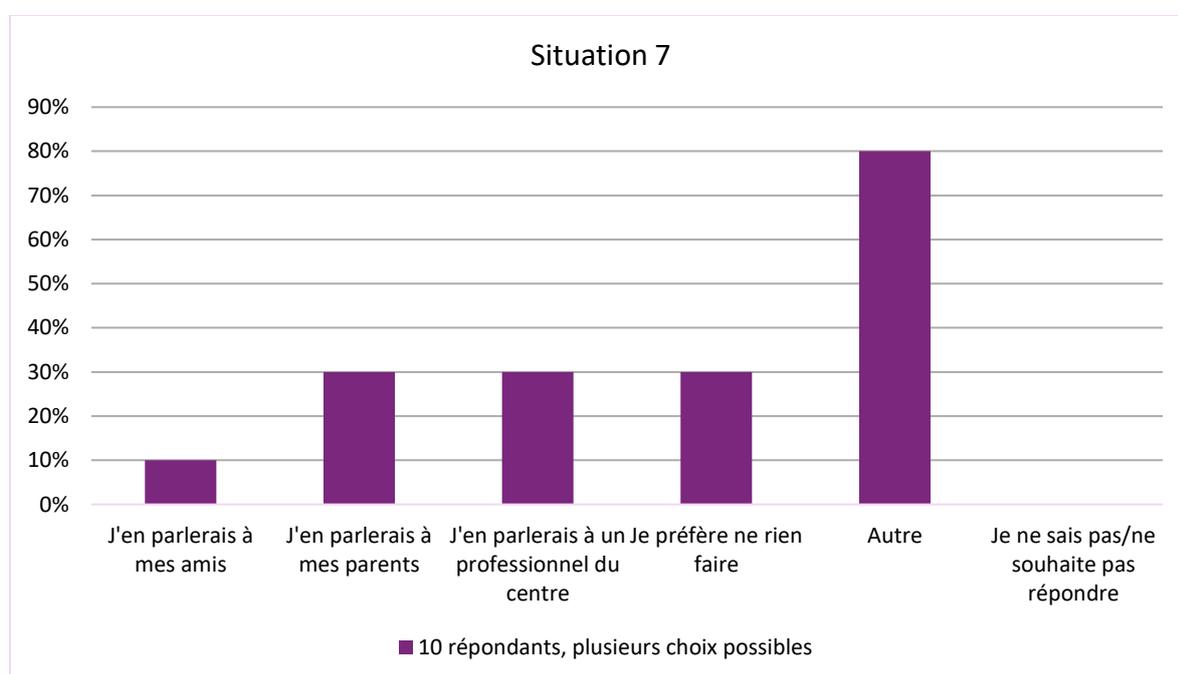
vi. **Situation 6 : Au centre, vous voyez un garçon essayer de toucher une fille qui lui dit non**



On constate que dans cette situation, plus de la moitié des enfants interrogés ont déclaré qu'ils feraient quelque chose, mais jamais par le biais de leurs amis. Cela suggère peut-être qu'ils ne voient pas en

eux une aide suffisamment solide ou fiable fasse à ce genre de situation. En revanche, 3 des répondants indiquent qu'ils en parleraient à leurs parents et 5 à un professionnel du centre, ce qui démontre une certaine confiance dans les encadrants. Un seul des répondants avoue qu'il préférerait ne rien faire. Dans les autres réponses, la plupart des enfants indiquent qu'ils essaieraient de résoudre la situation par eux-mêmes « sans violence » et que, si cela ne résoud rien, alors ils pourraient s'adresser à un adulte, leurs parents, la police ou les éducateurs du centre « mais pas sûr qu'ils agissent ». L'un des répondants estime qu'en parler pourrait risquer d'aggraver la situation.

vii. **Situation 7 : si quelqu'un essayait de vous toucher/de vous embrasser et que vous ne le vouliez pas, que feriez-vous ?**



Dans l'hypothèse où le jeune interrogé serait lui-même l'objet de gestes inappropriés, 3 des répondants sur 10 ne font rien (un mentionne qu'il le raconterait sans doute tout de même à un ami « pour rire »), 3 en parleraient à un professionnel du centre et 3 à leurs parents ; un seul en parlerait à un ami, ce qui indique à nouveau que les adultes apparaissent comme solutions plus fiables face à ce type de problématique. La grande majorité des interrogés propose une autre option : essayer de résoudre le problème seul en en parlant avec la personne qui a commis les actes inappropriés, en restant à distance ou en se défendant. La police est aussi mentionnée. Un répondant indique qu'il faudrait, pour répondre, connaître le contexte et l'âge de la personne.

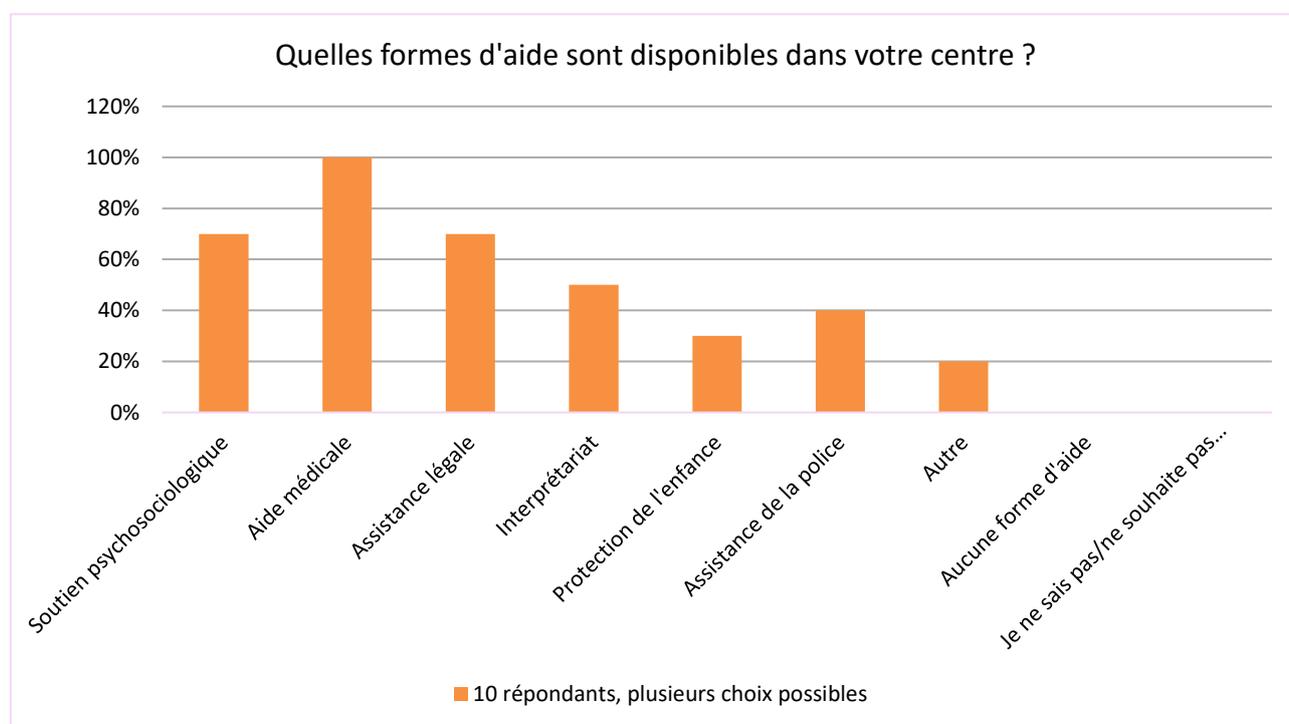
Enfin, un enfant explique s'être déjà trouvé dans une situation semblable avec un autre garçon. « Ca m'est arrivé avec un garçon qui était gay, c'était horrible. Je suis juste parti, je ne voulais pas de problèmes ».

V. Attitudes quant aux voies de recours face aux VBG

Cette partie du questionnaire est ponctuée de différents points concernant l'aide disponible dans le centre et à l'extérieur, les personnes auxquelles les enfants peuvent demander du soutien et les connaissances sur la disponibilité et les modalités de l'aide.

i. Si vous subissiez de la violence, à qui et où demanderiez-vous de l'aide ?

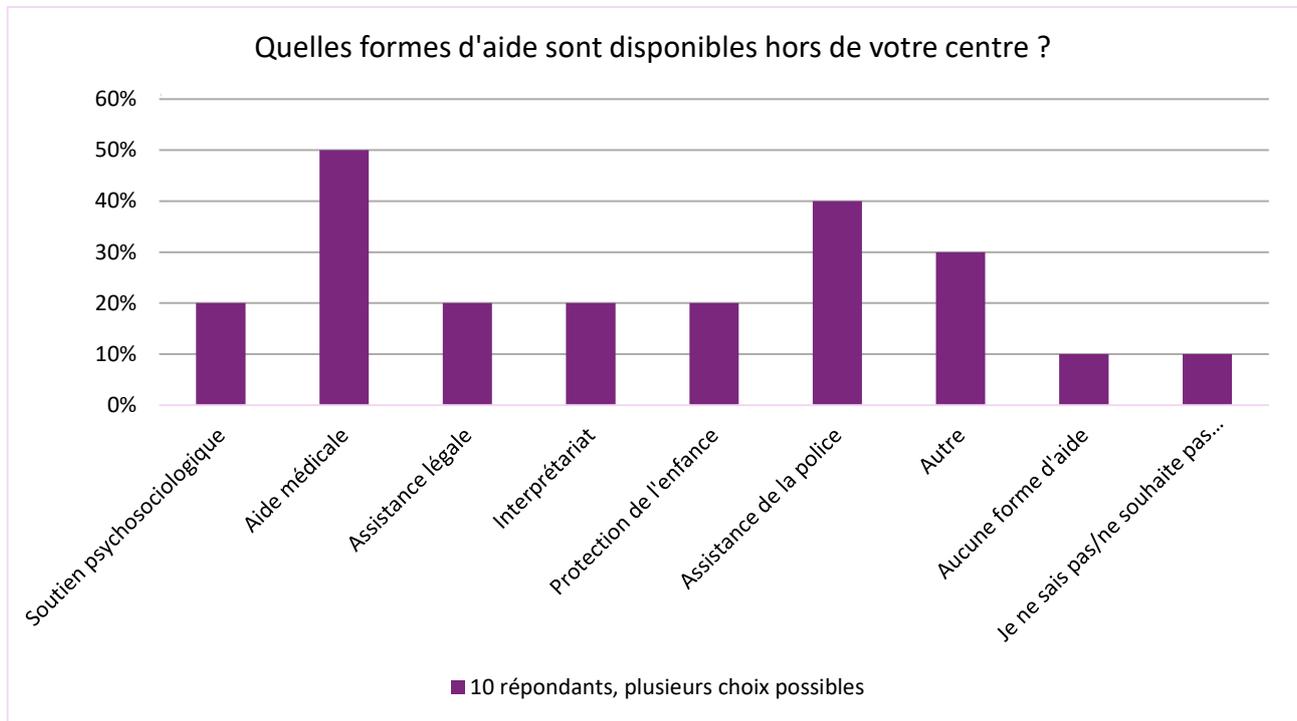
Lorsqu'on demande aux enfants à qui ils s'adresseraient, en premier lieu, pour demander de l'aide, ils se tournent à la fois vers les services officiels internes ou externes au centre (police, assistants sociaux, services d'aide aux victimes), leurs proches (parents, tuteurs, père, frères, cousins, amis) mais aussi « Dieu, Jésus » et eux-mêmes (« je résouds mes propres problèmes »). Plusieurs indiquent néanmoins ne pas avoir de soutien disponible (« ici je ne peux parler à personne, je suis toute seule », « je ne fais confiance à personne dans le centre »), ce qui est particulièrement alertant.



Tous les enfants savent qu'ils peuvent obtenir de l'aide dans le centre et principalement une aide médicale, citée par tous les répondants. Ensuite, l'aide psychologique, juridique, l'interprétariat, la police et la protection de l'enfance sont citées, mais – sauf les deux premières – par une minorité des répondants. Cela signifie que la plupart d'entre eux ne peut pas régulièrement identifier cette forme d'assistance.

Dans les faits, dans la plupart des centres, tous ces types d'assistance sont présents. Cependant, pour les enfants accompagnés de leurs parents, il est facile d'imaginer que ce sont les parents eux-mêmes qui demandent une aide si nécessaire, ce qui explique qu'ils ne soient pas tous conscients de leur existence.

Parmi les autres aides mentionnées, un enfant mentionne les ambulances et, un autre, les militaires. L'un d'entre eux indique que les travailleurs du centre sont vraiment un bon soutien, surtout lorsqu'ils parlent s



La question sur l'aide disponible à l'extérieur du centre démontre un manque de connaissance important de la part de la plupart des jeunes interrogés puisque la majorité d'entre eux n'en identifie qu'une ou deux, voire aucune. A nouveau, l'aide médicale est la mieux connue, suivie de l'aide de la police. Les autres formes d'aide ne sont chaque fois identifiées que par 2 enfants. L'un estime même qu'aucune aide n'existe hors du centre. Il y a, ici, sans aucun doute beaucoup de travail à faire en termes d'information. Une seule des filles interrogée indique qu'il existe « beaucoup d'aides ». Un enfant mentionne de nouveau l'aide militaire, et indique aussi qu'il aimerait bénéficier d'une aide psychologique.

Lorsqu'on leur demande aux jeunes comment ils ont entendu parler des aides disponibles à l'extérieur des centres, certains disent qu'ils ont vu des personnes extérieures venir au centre ou qu'ils ont vu le ou les bâtiments.

En ce qui concerne l'accessibilité et la gratuité de l'assistance médicale et juridique, les réponses reçues indiquent que :

- la majorité des répondants sait que l'aide médicale est disponible (8) et pense qu'elle est gratuite, même si quelques-uns pensent qu'ils doivent payer (2) ;
- la majorité sait aussi que l'aide juridique est accessible (7), pour la majorité gratuite, mais plusieurs répondants (4) pensent que, ou ne savent pas si, ils devront payer.
- Enfin, sur la question de la vie privée et de la confidentialité, autant de répondants (4) pensent qu'elle ne sera pas ou probablement pas respectée s'ils devaient se confier à des travailleurs, et qu'elle le sera probablement ou certainement (4). 1 seul indique ne pas savoir.

VI. Comment vous-sentez vous, en général ?

Un espace a été laissé à une question plus large, de manière à laisser aux enfants la possibilité de s'exprimer plus globalement.

Certains soulignent que l'incertitude leur pèse énormément, que la vie est dure, que personne ne prête réellement attention à eux. En revanche, d'autres indiquent se sentir très bien, être très à l'aise avec le personnel du centre. Quant à la violence, le mot de la fin revient au dernier des répondants de cette phase : « [la violence], c'est mal, parce que nous sommes tous humains ».

VII. Conclusions

i. Synthèse des résultats

Qu'ils soient garçons ou filles, la plupart des enfants adopte quasi-systématiquement une attitude protectrice face à la violence basée sur le genre. Ils n'hésitent pas à demander de l'aide, de préférence aux adultes plutôt qu'à un jeune du même âge. Ils ont une connaissance plutôt fournie des services d'aide disponibles dans le centre, mais assez faible de ceux disponibles à l'extérieur.

Certains points demeurent interpellants : quelques enfants semblent avoir intériorisé une certaine violence, sans que l'on puisse précisément déterminer pourquoi ; d'autres expriment un besoin de soutien face à des violences vécues ; enfin, il semblerait que le lien de confiance envers les professionnels du centre ne soit pas toujours suffisamment fort pour que certains des répondants se sentent soutenus.

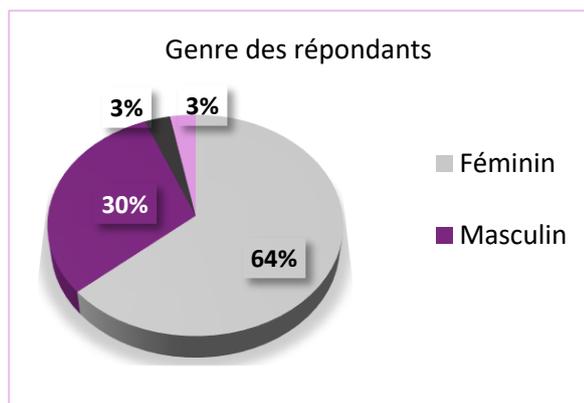
Ces éléments doivent faire l'objet d'une attention fournie de la part des équipes et, si nécessaire, d'un suivi adéquat. Lors de la détermination du suivi, il est essentiel de prendre en compte la perspective genre, notamment au niveau du choix des intervenants (du centre, mais aussi des interprètes, psychologues, médecins...).

C. Résultats émergents de la collecte de données auprès des professionnels

I. Informations générales sur le profil des répondants

L'étude est basée sur un échantillon de 34 répondants, récolté entre décembre 2019 et mars 2020.

i. Genre des répondants



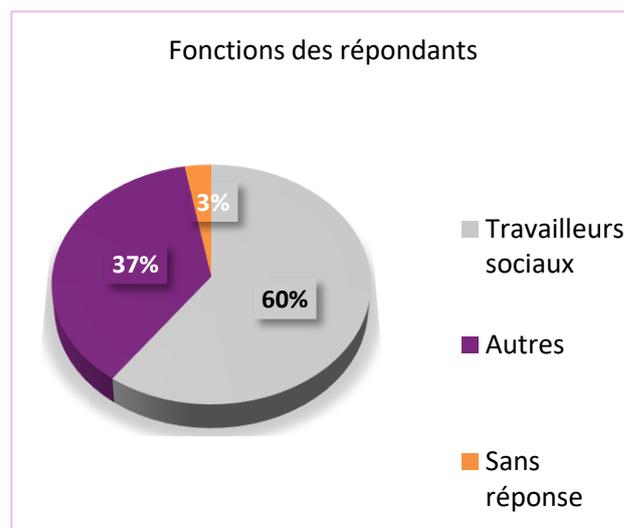
Parmi les répondants, on compte une forte majorité de femmes (22), 10 hommes, 1 personne non-binaire et 1 personne n'ayant pas indiqué son genre.

Les répondants travaillent dans des centres d'accueil pour migrants du réseau officiel d'accueil. Certains de ces centres accueillent des enfants avec leur famille. D'autres sont spécialisés pour les mineurs non accompagnés et d'autres encore accueillent toutes les catégories d'enfants.

ii. Fonctions

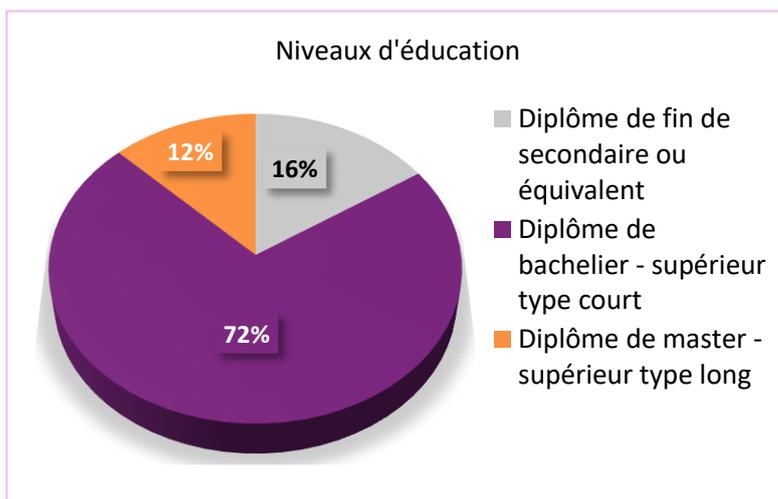
Aucun des répondants n'occupe un poste de direction. 97% des répondants occupent des postes de travailleurs sociaux, ou d'autres postes, notamment d'éducateur, de collaborateur polyvalent, de psychologue, de référent MENA et d'animateur.

Concernant le poste de collaborateur polyvalent, il est assez typique des Centres Croix-Rouge. Les personnes travaillant à ces postes expriment parfois une certaine frustration à ne jamais œuvrer à une tâche prédéfinie, et à donc ne posséder aucune expertise spécifique.



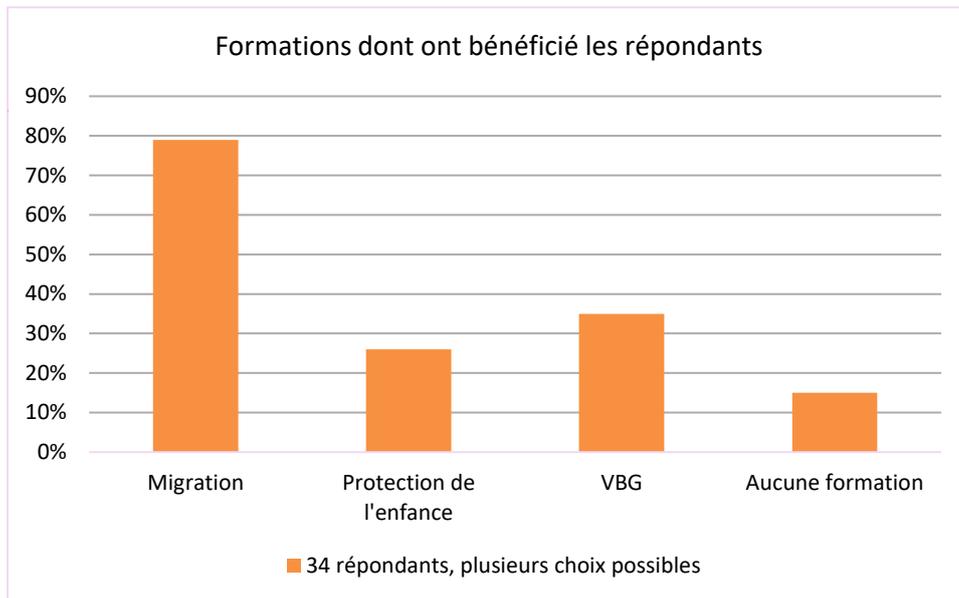
iii. Niveaux d'éducation

Les participants ont majoritairement un diplôme de niveau bachelier, 5 personnes ont un diplôme de fin de secondaire et 4 de master. Il est à noter que le niveau d'étude des répondants diffère sensiblement de celui de la phase 1 de la collecte.



iv. Formations

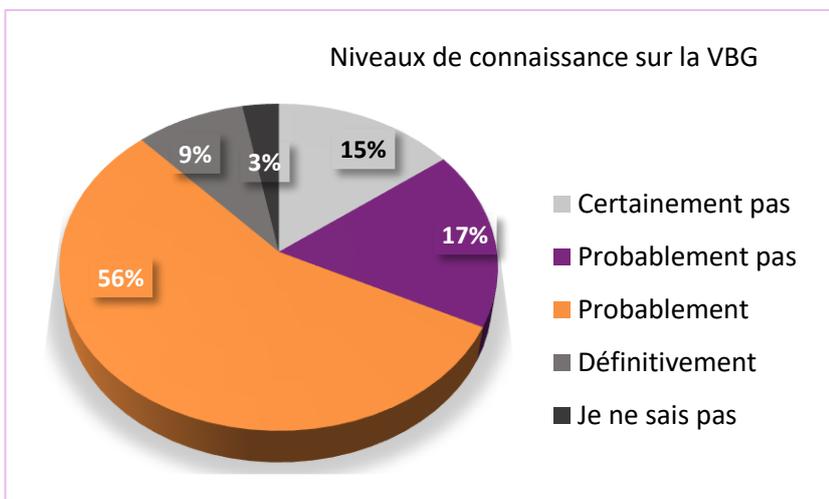
Ici, les professionnels ont choisi dans la liste la (les) formation(s) dont ils ont déjà bénéficié.



En ce qui concerne la formation, 27 sujets sur 34 ont répondu qu'ils avaient déjà reçu une formation sur la migration. 9 ont déjà reçu une formation sur la protection de l'enfance et 12 sur la violence liée au sexe, ce qui représente à peine plus d'un tiers des répondants. 5 sujets indiquent n'avoir reçu aucune formation. Il convient de noter que le questionnaire ne définit pas ce en quoi consiste une formation, en termes de durée et de contenu. Ceci est à noter afin de garder à l'esprit que ces formations peuvent avoir été très courtes, participatives ou non, etc.

II. Violence basée sur le genre

i. Estimez-vous disposer de suffisamment de connaissances sur la VBG pour assurer votre fonction ?



Il est un peu surprenant de constater que la majorité des personnes disent en savoir probablement/définitivement (65 %) assez sur la violence basée sur le genre, alors qu'à peine plus de 30% des répondants ont reçu une formation sur le sujet. Cette contradiction apparente pourrait révéler que leurs connaissances sur la VBG sont davantage liées à la culture générale qu'au professionnel.

Il est également vrai que lorsque vous n'avez pas reçu de formation sur un sujet, vous n'avez peut-être qu'une vague idée de sa définition, ce qui rend plus difficile de savoir ce que cette notion recouvre réellement, et donc si on en sait suffisamment. Par ailleurs, il est important de noter que 35% des répondants admettent tout de même manquer, ou ne pas savoir s'ils manquent, de connaissances.

ii. Perception de la VBG

Sur base des différentes définitions de la VBG, les sujets choisissent une réponse sur l'échelle de Likert.

	Certain. pas	Probabl. pas	Probabl.	Définitiv.	Je ne sais pas
Un acte de violence physique à l'encontre d'un enfant qui n'est pas de nature sexuelle est-il considéré comme une forme de VBG ?	9%	3%	35%	53%	0%
Le mariage d'enfants est-il considéré comme une forme de VBG ?	6%	0%	18%	74%	2%
Le refus d'accès à l'éducation est-il considéré comme une forme de VBG ?	12%	3%	24%	59%	2%
Un acte d'intimidation comme une forme de violence à l'égard des enfants ?	6%	6%	38%	50%	0%

Si 65% des personnes considèrent qu'elles en savent assez sur la VBG, il s'ensuit que plusieurs personnes ignorent (soit en l'affirmant, soit en doutant) que la violence physique (9%), le mariage d'enfants (6%) le refus d'accès à l'éducation (12%) et l'intimidation (6%) sont des formes de VBG. Il convient tout de même de noter que la majorité des réponses est correcte, bien qu'un espace soit laissé au doute (entre 18 et 38% des répondants indiquent systématiquement « probablement »).

III. Informations générales sur l'environnement professionnel des répondants

i. Concernant les travailleurs

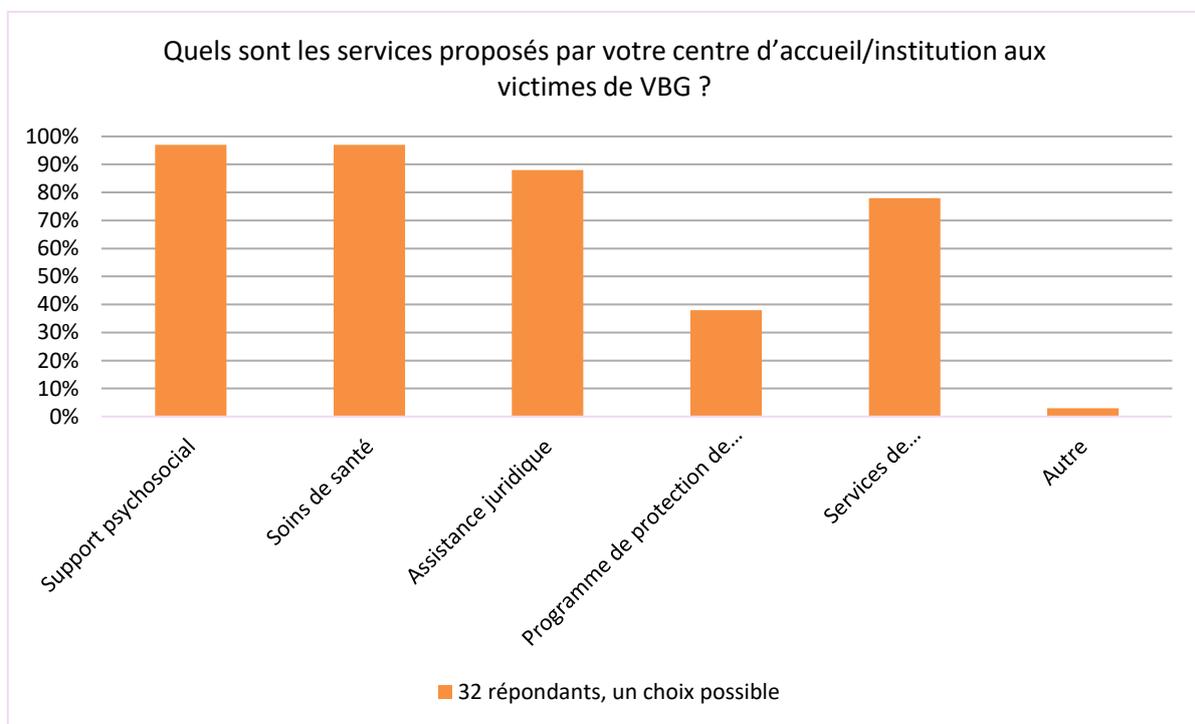
Pour les questions suivantes, portant sur l'institution/le centre du travailleur, seules 32 personnes sur 34 ont indiqué être en capacité de répondre. Dans les faits, en fonction des questions, les répondants sont parfois moins nombreux que 32.

- *Combien de femmes travaillent dans votre centre ?* Ici les réponses varient entre 9 et 70 travailleurs (sur 23 répondants). La moyenne se situe autour de 31 travailleurs. Il est très intéressant de constater que, pour le même centre, plusieurs nombres sont donnés, ce qui signifie que les répondants ne sont pas toujours au clair avec le nombre de travailleurs de leur structure. Cela s'explique en partie par la division en petites équipes de travail, pour les gros centres d'accueil.
- *Combien d'hommes travaillent dans votre centre ?* les nombres donnés vont de 9 à 50 pour les 23 répondants, avec une moyenne de 22. Ici, comme au-dessus, on peut s'étonner de la variabilité des réponses données pour un même centre. Pour pratiquement toutes les structures des répondants, le nombre de femmes est sensiblement supérieur au nombre

d'hommes parmi les travailleurs. A noter qu'une plusieurs répondants n'avaient pas de connaissance de la répartition H/F dans leur structure de travail.

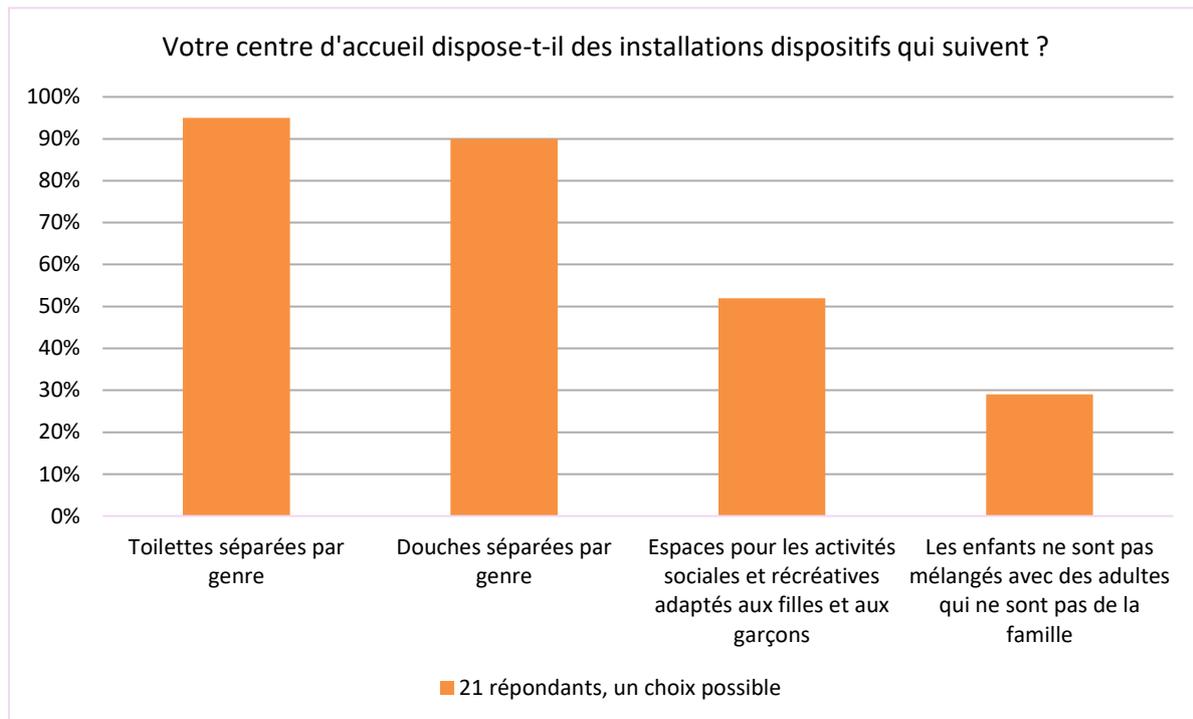
- *Combien de professionnelles (F) de votre centre d'accueil/institution accompagnent des victimes de VBG ?* Pour cette question, le nombre de répondant a chuté à 14, avec une moyenne de 12 personnes. L'un des répondants a indiqué qu'aucune femme n'accompagnait les victimes, dans son centre. A nouveau, pour une même structure, les résultats semblent variables. La définition du rôle d'accompagnement des victimes de VBG est-elle claire/la même pour tout le monde ?
- *Combien de professionnels (H) de votre centre d'accueil/institution accompagnent des victimes de VBG ?* Pour 13 répondants, la moyenne est de 7 professionnels, homme, avec de grands écarts (0 à 20) en partie (mais pas entièrement) explicables par la taille des différentes structures.

ii. Concernant les structures



Parmi les différents services, la quasi-totalité des répondants indique que le centre propose un soutien psychosocial et des soins de santé aux victimes de VBG et, massivement, une assistance juridique. La majorité indique également l'existence de services de traduction/interprétariat. Les réponses sont plus mesurées quant à la mise en œuvre de programmes de protection de l'enfance. On peut, à nouveau, être surpris par le fait que les réponses ne soient pas toujours cohérentes pour le même centre – certains services ne seraient-ils pas connus de tous les travailleurs ? Par ailleurs, lorsqu'on croise ces réponses avec celles données par les enfants (bénéficiaires) des mêmes structures, on constate un réel problème de communication quant à l'existence/accès aux services. Enfin, dans les autres, l'un des répondants indique « suivi scolaire, suivi en autonomie », ce qui permet de rendre compte d'une certaine connaissance de l'impact des VBG sur la vie scolaire ou indépendante.

- *Votre institution travaille-t-elle spécifiquement avec des enfants et des jeunes migrants ?* Sur 32 répondants, 22 indiquent travailler avec des enfants migrants jusque 18 ans, 12 indiquent travailler avec des jeunes migrants, ayant entre 19 et 24 ans, et 10 indiquent ne pas travailler spécifiquement avec des enfants et jeunes migrants. Ces réponses indiquent que la question n'a pas été clairement comprise, puisque seulement 5 centres répondent, et qu'ils accueillent tous des enfants et/ou jeunes migrants.



Les réponses à cette question nous permettent de constater que les toilettes et douches séparées par genre semblent être un prérequis dans la grande majorité des structures (bien qu'il soit assez étonnant qu'encore 1 et 2 répondants aient respectivement répondu non pour ces deux premiers points), ce qui n'est pas le cas des espaces adaptés aux filles et aux garçons. Enfin, il apparaît que, dans la plupart des centres, les enfants sont mélangés avec des adultes n'étant pas de leur famille. De telles pratiques, même si elles ne relèvent souvent pas de la volonté du personnel mais plutôt de questions logistiques, génèrent une augmentation des risques de VBG pour les enfants migrants.

iii. Concernant les enfants bénéficiaires

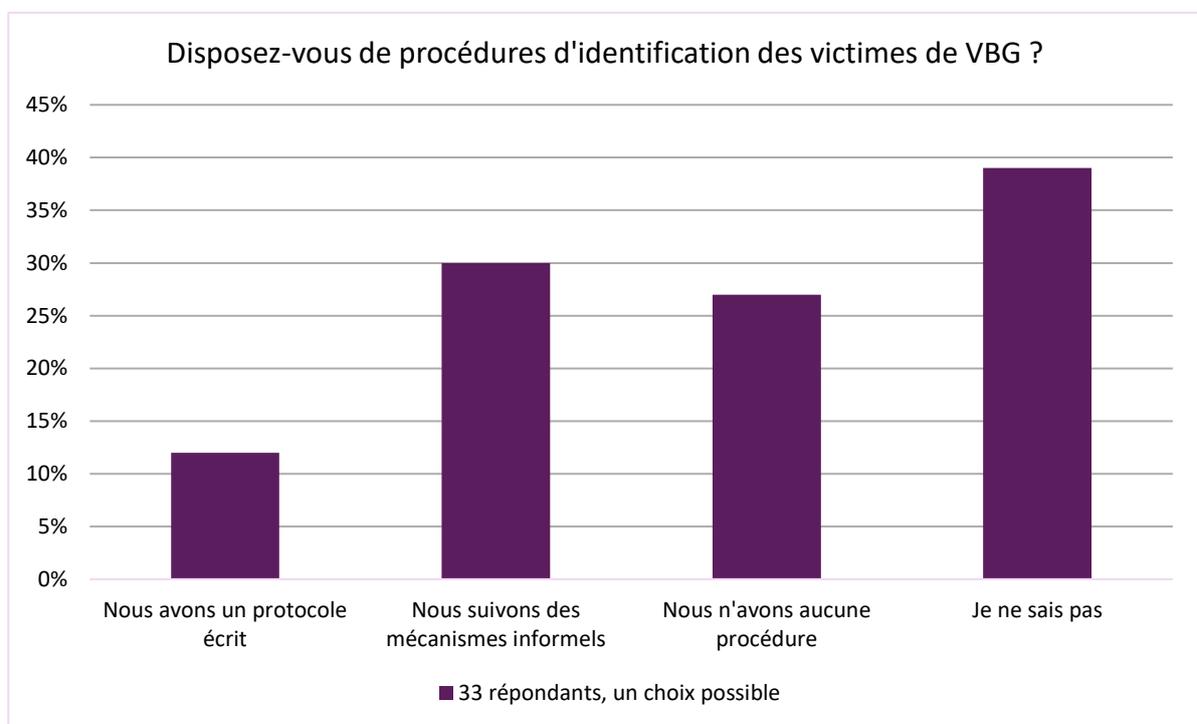
Seuls 14 répondants se déclarent en mesure de fournir des informations concernant le nombre d'enfants et de jeunes enregistrés dans le centre au cours des 12 derniers mois, dont 8 en données désagrégées entre enfants et adultes, 8 en données désagrégées par âge, 7 en données désagrégées par genre, 6 en données désagrégées entre MENA et enfants accompagnés et 5 indiquant ne pas pouvoir fournir de données désagrégées.

Concernant l'âge des enfants, les répondants déclarent n'avoir enregistré aucun enfant de 0 à 9 ans au cours des 12 derniers mois, 2 filles accompagnées entre 10 et 14 ans, 6 garçons accompagnés entre 10 et 14 ans, 6 MENA garçons entre 10 et 14 ans, 22 filles accompagnées entre 15 et 18 ans, 22 garçons

accompagnés entre 15 et 18 ans, 22 garçons MENA entre 15 et 18 ans. Ces chiffres sont très étonnant, et surtout très faibles, vu le nombre et la taille des centres interrogés. Cela s'explique sans doute par le faible nombre de répondants. Ceci indique tout de même une méconnaissance, en tous cas pour la majorité des travailleurs, du nombre, de l'âge, du statut et du genre des bénéficiaires accueillis. Dans les grands centres, on peut imaginer que la connaissance est plus accrue par équipe. Cela semble moins explicable dans les centres plus petits.

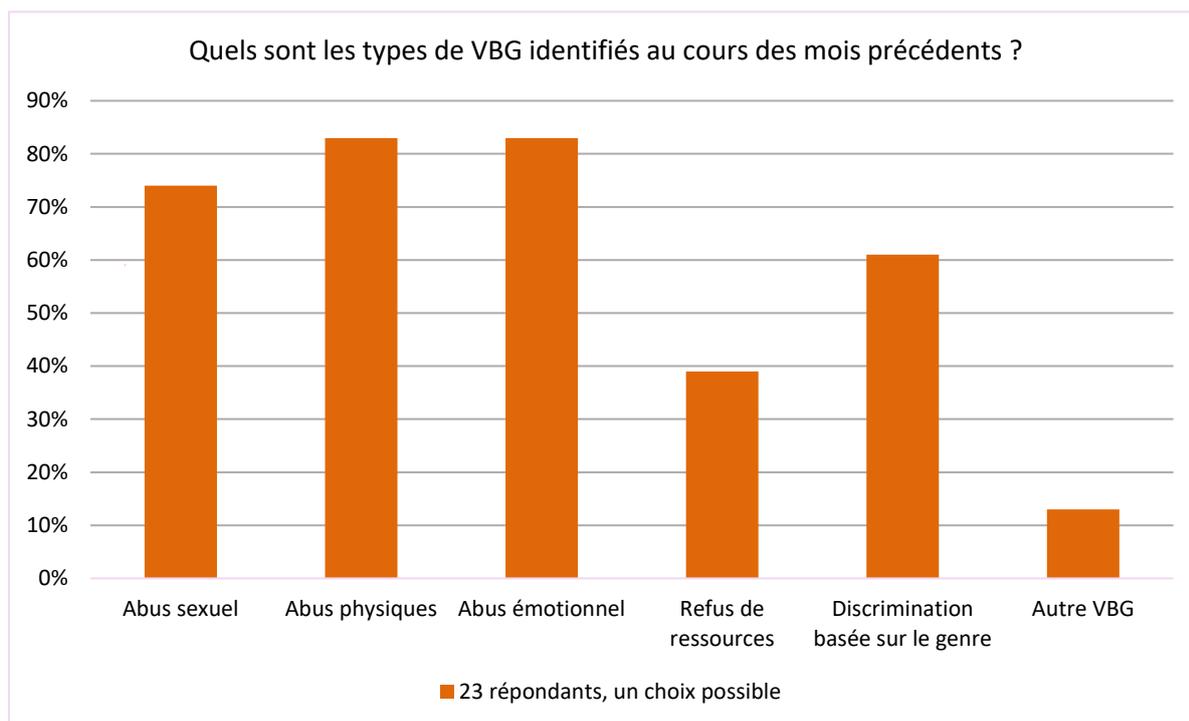
A la question de savoir d'où venaient en majorité les enfants et jeunes adultes enregistrés, les réponses pointent principalement l'Afghanistan, « l'Afrique » dans son ensemble (désignée comme un tout), la Palestine, la Syrie, l'Iran et quelques pays d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est. Ces réponses sont en adéquation avec les statistiques officielles. Il est tout de même à noter que 8 personnes seulement ont répondu à cette question.

IV. Procédures d'identification des victimes de VBG



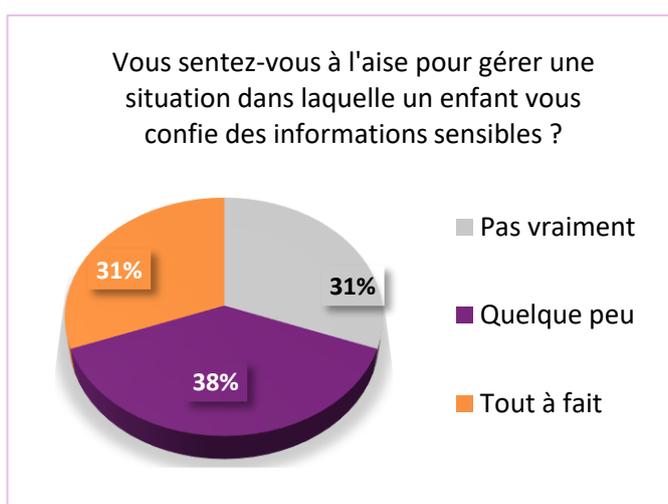
Très peu des répondants indiquent que leur structure dispose d'un protocole écrit. En revanche, 30% d'entre eux explique suivre des mécanismes informels. Le plus saisissant, dans ces réponses, est le nombre de personnes indiquant ne pas savoir s'il existe ou non des procédures d'identification des victimes, de pratiquement 40%. Quant à savoir si des procédures spécifiques existent concernant les enfants victimes, seuls 2 répondants sur 34 indiquent que oui.

Parmi les mécanismes décrits : évaluation des vulnérabilités, travail sur les traumatismes, récit de vie, entretiens, observations, mise en commun lors de réunions et prise en charge médicale (confusion avec le suivi ?).



Les réponses données à cette question sont extrêmement frappantes. On constate que, parmi les 23 répondants, tous ou presque ont pu identifier des abus sexuels, physiques et émotionnels au cours du mois passé. Plus de la moitié ont également constaté des discriminations basées sur le genre, et plus du tiers un refus de ressources. Cela est d'autant plus interpellant que les réponses concernant les procédures et les personnes en charge sont peu renseignées. Parmi les autres violences constatées, on note notamment de la négligence.

Ces VBG ont principalement été identifiées par les travailleurs suivants : assistants sociaux, juristes, directeurs, psychologues, éducateurs, référents médicaux et référents scolaires.

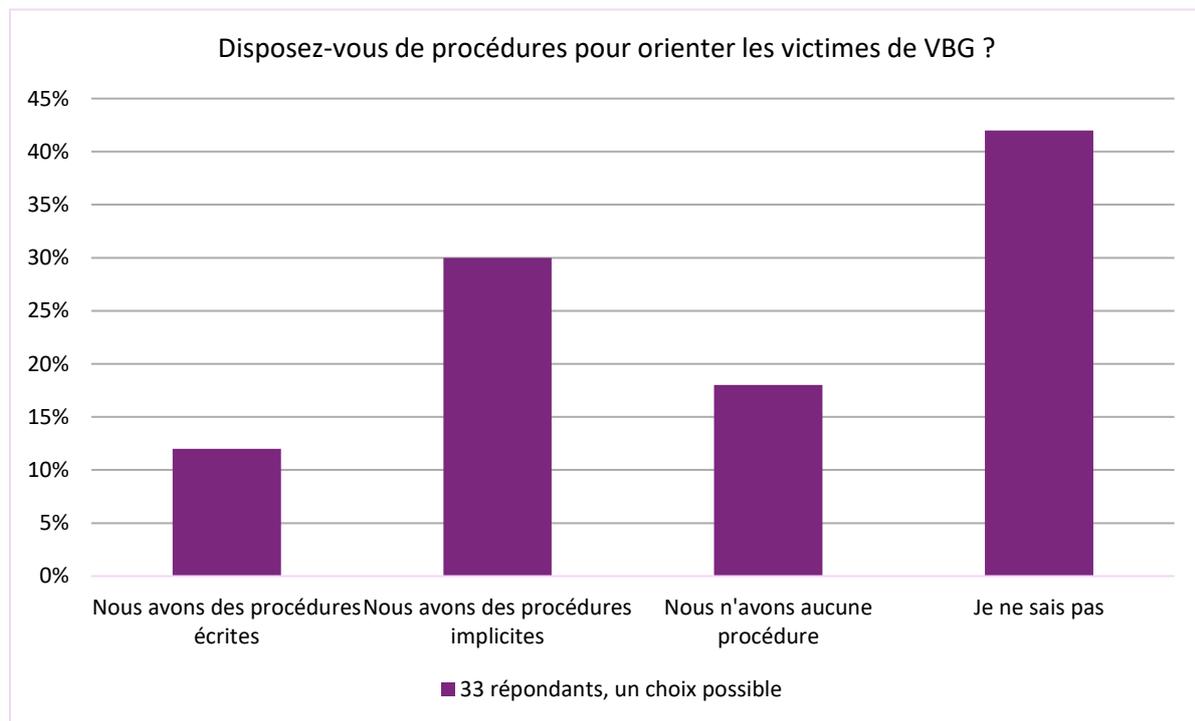


Lorsqu'un cas de VBG est identifié parmi les enfants, les répondants indiquent : qu'ils remercient pour la confiance donnée et demandent s'il y a un besoin d'aide ; en parlent en équipe avec l'accord du jeune ; font un rapport à la direction ; font des liens avec le réseau ; préviennent l'équipe médicale ; alertent un service de protection de l'enfance ; font un avertissement en réunion pluridisciplinaire ; informent des différentes aides et procédures à disposition.

Seuls 9 répondants se déclarent en mesure de fournir des informations concernant le nombre de victimes de VBG identifiées parmi les enfants et les jeunes de leur centre au cours des 12 derniers mois, dont 2 en données désagrégées entre enfants et adultes, 3 en données désagrégées par âge, 3 en données désagrégées par genre, 3 en données désagrégées entre MENA et enfants accompagnés et 6 indiquant ne pas pouvoir fournir de données désagrégées.

Parmi le peu d'informations fournies (un seul répondant), les victimes identifiées étaient majoritairement des garçons entre 10 et 18 ans, en famille et MENA, originaires d'Afghanistan. Certaines personnes ont indiqué être tenues par le secret professionnel et ne pas pouvoir répondre.

V. Orientation des victimes de VBG



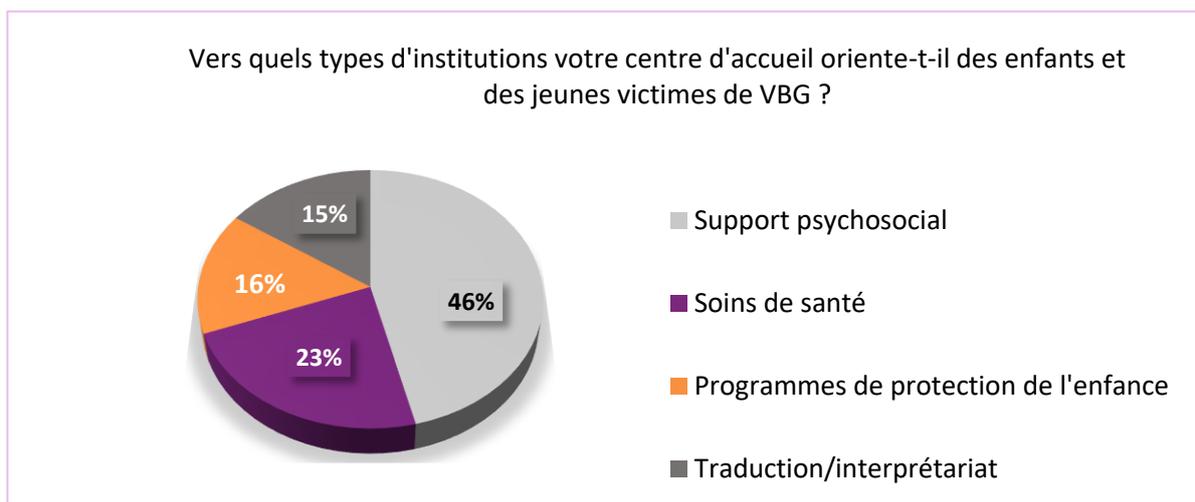
Le nombre de personnes qui disent suivre des procédures informelles d'orientation est plus élevé que le nombre de personnes qui disent suivre des procédures formelles. Par ailleurs, la majorité des répondants exprime ne pas savoir si leur organisation a ou non des procédures d'orientation.

Parmi les procédures décrites, les professionnels indiquent orienter les victimes vers des services médicaux internes, apporter un suivi psychologique/psychiatrique/via des thérapies alternatives, orienter vers des centres spécialisés, donner la possibilité dès l'arrivée d'entreprendre des démarches, alerter la cellule psychosocial, envoyer vers le GAMS.

Les répondants (27, dont 1 personne qui indique « je ne sais pas ») estiment que les principaux besoins des enfants et des jeunes de moins de 24 ans en ce qui concerne la VBG touchent principalement à un support psychosocial (24), des soins de santé (21), des services d'interprétariat/de traduction (18), l'accès à un programme de protection de l'enfance (15) et, enfin, de l'assistance juridique (14).

Quant à la question de savoir quand signaler un cas de VBG à la police, les réponses sont parfois très spécifiques (« si risque imminent pour le mineur ou disparition inquiétante » ; « coup et blessure,

intimidation, violence sexuelle ou verbale » ; « quand le risque est toujours présent et le patient d'accord » : « lorsqu'il y a danger pour l'individu ou son entourage, avec accord de la cellule psychosociale » : « quand le siège donne son accord suite à une suspicion ou un constat des faits ») ou alors très générales (« dès signalement de l'enfant » ; « quand on n'arrive pas à mettre fin au phénomène » ; « je pense le plus tôt possible mais après en avoir parlé à des professionnels » ; « je dirais tout le temps » ; « quand l'enfant est en danger »). Plusieurs répondants indiquent également ne pas savoir, qu'il s'agit uniquement du rôle de la direction.



Estimez-vous que les services fournis aux enfants et aux jeunes victimes de VBG sont suffisants ?

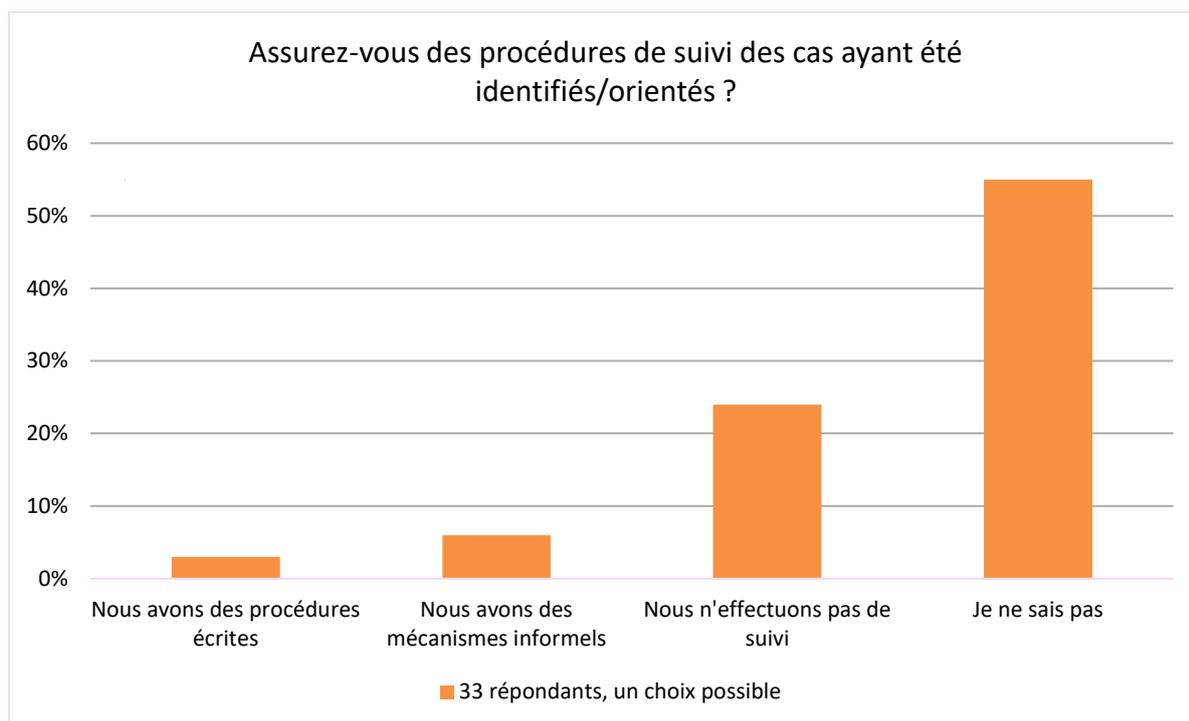
	Certain. pas	Probabl. pas	Probabl.	Définitiv.	Je ne sais pas
Support psychosocial	16%	21%	32%	16%	15%
Soins de santé	11%	16%	26%	32%	15%
Assistance juridique	21%	11%	26%	21%	21%
Programme de protection de l'enfance	21%	37%	21%	5%	16%
Services de traduction/interprétariat	16%	5%	47%	16%	16%

Ces chiffres permettent de réaliser que, globalement, les professionnels estiment que les services fournis sont « probablement » ou « définitivement » suffisants, excepté concernant les programmes de protection de l'enfance.

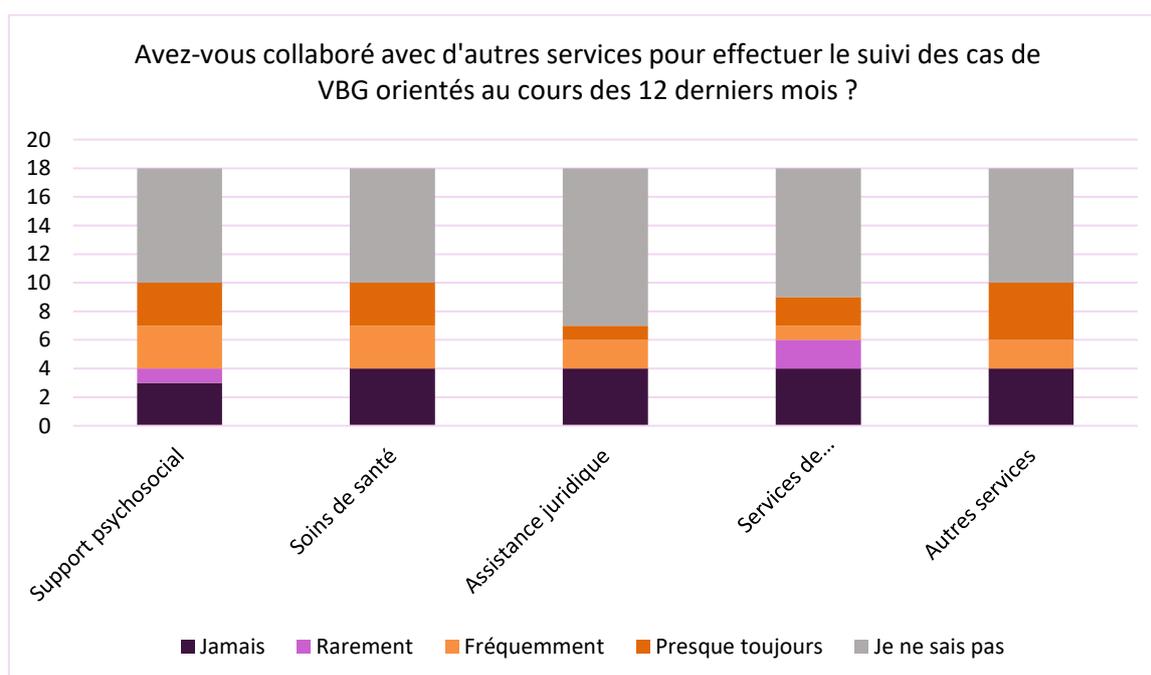
Parmi les répondants, seulement 6 personnes sont en mesure de fournir des informations sur le nombre d'enfants et de jeunes victimes de VBG qui ont été orientés vers des services spécialisés au cours des 12 derniers mois. Parmi eux, 2 indiquent que chaque victime identifiée a été orientée vers au moins un service spécialisé, et 1 qu'une partie seulement des victimes a été orientée.

Ce sont les seules informations qui aient été données par les travailleurs concernant l'orientation.

VI. Suivi des victimes de VBG



La très grande majorité des répondants indique ne pas avoir de protocole de suivi des cas orientés, ou ne pas savoir s'il en existe. Ces chiffres sont très révélateurs du manque de suivi des cas transmis à d'autres structures ou services. Cela signifie qu'un cas, quand bien même il serait identifié et orienté, pourrait ne jamais être pris en charge correctement sans que cela ne soit détecté/défectable. Par ailleurs, seuls 2 répondants sur 34 personnes indiquent que leur structure a des procédures spécifiques (formelles ou informelles) pour effectuer le suivi des enfants victimes et les décrivent comme « fiches de signalement » et « réunions d'équipe pour faire intervenir un service spécialisé » - réponses qui pourraient laisser penser à une confusion avec les procédures d'orientation.



VII. Principes directeurs de l'accompagnement des enfants victimes de VBG

i. Savez-vous comment mettre en œuvre les principes directeurs de l'accompagnement des enfants victimes de VBG ?

	Certainement pas	Probablement pas	Probablement	Définitivement	Je ne sais pas
Travailler dans l'intérêt supérieur de l'enfant	0%	6%	10%	71%	13%
Assurer la sécurité de l'enfant et son droit à la vie, à la survie et au développement	0%	3%	13%	74%	10%
Réconforter l'enfant	0%	9%	13%	68%	10%
Assurer une confidentialité appropriée	0%	6%	20%	68%	6%
Impliquer l'enfant dans la prise de décision	0%	19%	23%	45%	13%
Traiter chaque enfant de manière équitable et égale	0%	6%	10%	74%	10%
Renforcer la résilience des enfants	0%	9%	23%	52%	16%

Il est intéressant de constater que la plupart des répondants sont convaincus de savoir, définitivement, mettre en œuvre les principes directeurs, bien que la question d'impliquer l'enfant et de sa résilience semblent plus compliquées à cerner. On peut se demander, si ces principes directeurs sont bel et bien compris, comment il se fait qu'aucun mécanisme de suivi des cas ne semble exister dans les structures, par exemple, et s'ils sont réellement mis en œuvre dans leur intégralité.

D. Conclusions

I. Résumé des résultats

i. Répondants

L'enquête a porté sur 34 sujets travaillant dans des centres pour enfants de migrants.

Les principaux points d'amélioration constatés ont trait à la formation (très peu de personnes étaient formées aux questions de protection de l'enfance, par exemple), à des questions logistiques telles que la séparation des enfants et des adultes n'appartenant pas à leur famille, mais surtout à l'orientation et au suivi des cas de VBG (seulement 2 personnes, sur l'ensemble du panel, indiquent avoir des procédures de suivi des cas).

II. Points à explorer

Les procédures d'identification, d'orientation et de suivi des victimes devraient être formalisées. Tous les cas d'incertitudes nécessitent une formation plus adéquate.

A l'issue de ce travail, il nous semble important de procéder à des recoupements afin d'analyser les relations entre les variables. Il s'agit notamment de la relation entre les caractéristiques personnelles (formation, niveau d'éducation, fonction) et la connaissance des questions liées à la violence basée sur le genre (perception, connaissance des principes directeurs...). En outre, il serait également intéressant d'analyser dans quelle mesure la formation des professionnels, la connaissance et la perception de la VBG et la connaissance des principes directeurs de la prise en charge des victimes sont liées à l'identification, l'orientation et le suivi des victimes.

Par ailleurs, lors d'une troisième analyse, nous nous concentrerons sur les professionnels et enfants issus du secteur « informel » d'accueil (du réseau non officiel, donc hors Croix-Rouge et Fédasil) et nous espérons en tirer des enseignements sur les différents profils et prises en charge.

L'accent devrait être mis sur les caractéristiques de groupes particuliers tels que ceux qui disent ne pas connaître les réponses à la plupart des questions. Ces résultats peuvent servir à l'élaboration de modules de formation.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – PROJET BRIDGE – BELGIQUE

Date :

Nom et prénom de l'enfant/pseudonyme :

Nom et prénom de l'enquêteur :

Bonjour,

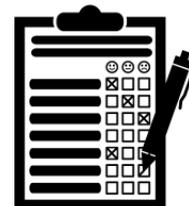
Aujourd'hui, je te propose de répondre à quelques questions. Ces questions te seront posées dans le cadre d'un projet, qui s'appelle Bridge. Ce projet a pour but de mieux protéger les enfants migrants (c'est-à-dire qui ont quitté leur pays d'origine pour aller vivre dans un autre pays) contre un certain type de violence en particulier, qu'on appelle violence basée sur le genre. La violence basée sur le genre se dit de tout acte violent qui est lié au genre (garçon, fille, autre) et à sa perception.

Si je suis là aujourd'hui, c'est pour essayer de savoir si les enfants migrants savent reconnaître la violence basée sur le genre et savent comment y réagir s'ils en sont témoins ou victimes. Je vais te poser plusieurs questions pour essayer de comprendre ton point de vue. Je vais notamment te décrire plusieurs situations et en te demandant ce que tu en penses et comment tu réagirais. Comme tu le vois, tu n'es pas le seul/la seule à qui je vais poser des questions : mon projet s'adresse à tous les enfants et jeunes migrants de moins de 24 ans qui sont accueillis en Belgique.

Tu es libre d'accepter ou non de participer, rien ne t'y oblige. Si tu n'as pas envie de participer, ça ne changera rien, et personne ne sera fâché ou déçu. Et si tu as envie, que tu me dis oui maintenant, mais que tu changes d'avis plus tard, ce n'est pas grave et ça ne me dérange pas.

Si tu as des questions, des demandes ou des choses que tu ne comprends pas, à n'importe quel moment pendant que l'on discutera, tu peux m'interrompre et me demander des explications. Notre discussion va durer entre 30 et 40 minutes. S'il y a des questions qui ne te plaisent pas, auxquelles tu ne veux pas répondre, tu peux me le dire et on passera à une autre question. Tu as le droit de ne pas vouloir répondre à toutes les questions.

Tout ce dont on va discuter reste entre toi, moi et les personnes avec qui je travaille dans le projet. Ce que tu m'as dit ne sera partagé avec personne d'autre.



Coche les cases suivantes si tu crois qu'elles sont vraies pour toi :

J'ai compris :

- Pourquoi l'enquêteur souhaite m'interroger
- Qu'on va me poser plusieurs questions et me demander de donner mon avis
- Que j'ai le droit de refuser de participer sans que ça ait de conséquences négatives
- Que je peux changer d'avis même après avoir dit oui
- Que je peux poser des questions n'importe quand pendant la discussion
- Que la discussion avec l'enquêteur va durer entre 30 et 40 minutes
- Que j'ai le droit de ne pas répondre à toutes les questions
- Que ce que je vais dire restera entre l'enquêteur, ses collègues du projet et moi

- J'accepte de participer à l'étude

Signature :

En cas d'analphabétisme ou de non compréhension de la langue, un témoin alphabète/ayant la compréhension de la langue doit signer.

J'ai été témoin de la lecture exacte du formulaire de consentement de l'enfant, et le concerné a eu l'occasion de poser des questions. Je confirme que la personne a donné son consentement librement.

Nom du témoin :

Signature :

Un parent/tuteur a signé un formulaire de consentement éclairé (rayer la mention inutile) : oui non

Déclaration par le récolteur des données et, le cas échéant, l'interprète

J'ai veillé à ce que le participant comprenne ce que je lui demandais et les modalités de récolte des données. Je confirme que l'enfant a eu l'occasion de poser des questions sur l'étude, et que toutes les questions posées ont obtenu une réponse au mieux de mes capacités. Je confirme que la personne n'a pas été contrainte de donner son consentement et que ce consentement a été donné librement et volontairement.

Signature du récolteur de données

Signature de l'interprète

GUIDE POUR UNE RECHERCHE ETHIQUE IMPLIQUANT DES ENFANTS

DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL – BELGIQUE

CADRE GLOBAL

La recherche impliquant les enfants doit, comme son nom l'indique, réellement les impliquer. Cela signifie qu'ils ne doivent pas seulement être objets de recherche mais en devenir des sujets et pouvoir y prendre une part active.

Cela permet, non seulement d'assurer le respect de leur droit à l'expression et à la participation, mais cela permet également une production de données qualitative. Lorsqu'une équipe d'enquêteurs s'engage dans une recherche impliquant des enfants, elle doit, qu'elle que soit la forme de la recherche, avoir pris connaissance du présent guide éthique².



PRINCIPE DE PRECAUTION

S'il existe, d'après le chercheur et/ou d'après les éléments objectifs de l'environnement de l'enfant, un risque que la recherche cause un dommage, même léger, à celui-ci, le principe de précaution s'applique. Cela signifie que l'entretien, la collecte de données ou toute autre étape de la recherche ne doit pas être entrepris s'il peut en résulter un dommage pour l'enfant, à court ou à long terme. Avant toute recherche, il est donc essentiel de s'interroger sur les risques pour l'enfant et d'identifier les options envisageables pour mitiger ces risques, le cas échéant. Parfois, les risques peuvent uniquement être identifiés par l'enfant lui-même. C'est pourquoi la marque d'un consentement éclairé doit permettre d'écarter les dernières sources de dommage potentiel.

PREPARATION

Il se peut qu'un projet de recherche devienne, pour l'enfant, une occasion d'exprimer une question, un souhait, un besoin... L'équipe d'enquêteurs doit être préparée à répondre du mieux possible à la requête de l'enfant, soit en l'orientant vers les personnes susceptibles de l'aider, soit en apportant elle-même des réponses. Il peut même, dans certains cas, s'avérer utile de préparer des documents contenant toutes les informations utiles en cas de question ou besoin, à donner à l'enfant à la fin de la recherche.

CONSENTEMENT ECLAIRE

² Pour plus d'informations : Graham, A., Powell, M., Taylor, N., Anderson, D. et Fitzgerald, R. (2013) Recherche éthique impliquant des enfants, Florence, Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti, lien : https://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR_LR.pdf

On nomme consentement éclairé le consentement qui est donné lorsque l'enfant a la connaissance et la compréhension de ce qui lui est demandé. L'enfant doit donc recevoir des informations adaptées à son âge, ses spécificités, et qui tiennent compte de son contexte de vie. Si nécessaire, les informations peuvent être transmises par des supports interactifs (photographies, illustrations, vidéos...). La compréhension implique également que lui soit clairement expliqués les risques et bénéfices potentiels de sa participation à la recherche.

Dans certains cas, il est possible de demander à un adulte (parent, tuteur...) de consentir pour un enfant. Si cela est parfois nécessaire pour inclure l'enfant dans la recherche (ex. enfant handicapé), l'utilisation d'un adulte mandaté pour le consentement doit, tant que faire se peut, être évitée. Donner à l'enfant le droit de consentir est le reconnaître en tant que personne à part entière, ce qui est une nécessité manifeste pour construire une recherche portant sur les droits de l'enfant.

Un enfant doit donc être en mesure, le plus possible, de fournir lui-même un consentement libre et éclairé à l'engagement dans la recherche. Le consentement donné n'est pas figé. Il peut être retiré à n'importe quel moment de la recherche : l'enfant doit être en mesure de se désengager sans contraintes s'il le désire.

Un document contenant des informations adaptées à l'enfant doit être préparé en amont afin qu'il puisse en prendre connaissance librement, sans précipitation. Il est utile d'y inclure :

- une déclaration claire quant au sujet et à l'objectif de la recherche, ainsi que sur la façon dont les réponses de l'enfant seront utilisées ;
- une mention explicite du droit de l'enfant de refuser librement de prendre part à la recherche, ainsi que de la possibilité de renoncer à y participer à tout moment ;
- une énonciation des risques et bénéfices potentiels ;
- une explication concernant la confidentialité (ou non) des réponses données. A ce sujet, il est essentiel de préciser à l'enfant, si nécessaire plusieurs fois, que les adultes ont le devoir de le protéger, et que le fait que les informations données soient confidentielles peut parfois subir quelques exceptions s'il s'agit d'une situation préoccupante (ex. maltraitance). Si l'enfant s'avère en situation de danger, le chercheur doit clairement discuter de la situation avec l'enfant et engager le dialogue avec précaution avant toute prise de décision ;
- une indication quant à la durée de l'entretien et au lieu, qui vérifie que ceux-ci conviennent bien à l'enfant. Il est également essentiel de préciser que l'enfant peut à tout moment poser des questions, demander des précisions.

Obtenir la signature d'un enfant peut présenter des avantages et des inconvénients. Notamment, si l'enfant présente des signes d'analphabétisme ou ne comprend pas la langue, demander une signature peut s'avérer être inadapté. Ainsi, et à condition que l'enfant soit manifestement apte, un consentement verbal peut s'avérer suffisant pour signifier que l'enfant a été informé de manière adéquate quant au projet de recherche, et que son consentement a été donné librement. Lorsqu'on ne peut obtenir le consentement écrit d'un enfant, il est important qu'un adulte alphabète/comprenant la langue puisse témoigner du consentement donné.

CONSENTEMENT LIBRE

Afin que le consentement soit donné librement, il est nécessaire de s'assurer que le lieu où se déroule la collecte de données est calme et approprié. Il est préférable, si cela est possible, de laisser l'enfant choisir lui-même ce lieu. De même, le chercheur devra toujours faire attention à ce que le consentement ne soit pas donné dans un cadre promettant (explicitement ou implicitement) quelque chose à l'enfant lui ne pourra finalement pas être garanti.

CONFIDENTIALITE

Protéger la confidentialité des réponses et des données de l'enfant participant à une recherche est essentiel afin de garantir sa sécurité et la qualité des informations fournies. Il est préférable, si possible, de collecter les données personnelles de l'enfant (noms, lieu et date de naissance, nationalité...) indépendamment de ses réponses ou des notes issues d'un entretien, voire si possible de les coder/dissimuler (usage de pseudo, de codes chiffrés...). Dans tous les cas, les données doivent être conservées dans des lieux/réseaux sécurisés. Il est important d'informer l'enfant des précautions prises pour protéger son identité. Dans ce sens, le contenu de la recherche, s'il est personnel ou nominatif, ne peut être discuté qu'avec des personnes ayant pris un engagement similaire de confidentialité.

SUIVI

Il est important, tant que faire se peut, d'essayer d'apporter à l'enfant un retour quant aux résultats de la recherche. Cela valorise à nouveau sa participation et lui permet de se rendre compte concrètement de l'utilité qu'elle a eu dans le processus global de recherche.

CHECK LIST

J'ai vérifié, au préalable de ma recherche, qu'elle ne risquait pas de causer de dommages aux enfants impliqués.

J'ai préparé, en amont de ma recherche, des outils pour répondre aux questions, souhaits ou besoin des enfants impliqués.

J'ai clairement expliqué à l'enfant le sujet de la recherche, son objectif, et la façon dont sa contribution sera ou pourra être utilisée.

Je fournis des formulaires de consentement adaptés à l'enfant, son âge, ses capacités et son contexte de vie. Ces formulaires mentionnent chacune des étapes indiquées dans le guide de recherche éthique.

J'ai prévu d'adapter la méthode de consentement aux capacités de l'enfant (alphabétisme, langue, âge...).

J'ai été honnête quant au sens de ma recherche et n'ai pas généré d'attentes non fondées chez l'enfant (argent, assistance, rétribution autre...)

J'ai choisi, pour mener ma recherche, un endroit approprié, calme, où l'enfant peut être à l'aise. Je lui ai laissé la possibilité de choisir le lieu/un autre lieu qui lui conviendrait davantage.

J'ai laissé la possibilité à l'enfant de m'indiquer sa préférence quant à la façon dont l'entretien serait mené (seul, dans une pièce avec d'autres enfants, avec un chercheur/une chercheuse...)

J'ai pris le temps de créer un environnement décontracté, de faire connaissance avec l'enfant et d'établir une forme de confiance mutuelle avant le début de notre entretien.

J'ai prévu suffisamment de temps pour que chaque enfant participant à la recherche puisse le faire à son rythme et ait suffisamment de latitude pour me parler de la façon qui lui convient le mieux.

Je suis capable de mener ma recherche de manière empathique, sans jugements, discriminations ou stéréotypes.

Les questions de ma recherche n'orientent pas la réponse de l'enfant (questions trop fermées/orientées, sans possibilité de donner un avis divergent). Je laisse également une marge à l'enfant pour suggérer certaines choses vis-à-vis de ma recherche.

Je suis attentif au comportement de l'enfant (verbal, non-verbal) et suis disponible pour proposer à l'enfant de changer de sujet, de faire des pauses, d'arrêter, ou le rassurer.

Je suis attentif aux sensibilités particulières de chaque enfant et à son contexte de vie lorsque je mène ma recherche.

Je valorise la participation de l'enfant et l'en remercie. Je laisse une place, à la fin de chaque entretien, pour rappeler brièvement le rôle des informations données et laisser une place à des dernières questions/remarques.

J'ai établi des règles claires quant à la confidentialité des données issues de ma recherche et les respecte pleinement.